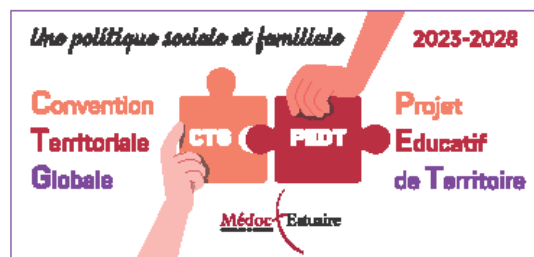


ARCINS
ARSAC
CUSSAC FORT-MÉDOC
LABARDE
LAMARQUE
LUDON-MÉDOC
MACAU
MARGAUX-CANTENAC
LE PIAN-MÉDOC
SOUSSANS

Médoc Estuaire
Communauté de communes

Projet Educatif Territorial intercommunal 0-17 ans 2024-2027



Introduction

Le 30 novembre 2023, la Communauté de Communes Médoc Estuaire accompagnée par les 10 communes membres ont signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Gironde (CAF), une convention territoriale globale fixant des actions prioritaires dans le cadre de leur politique sociale et familiale. Cette convention permet de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants, non seulement dans les champs des compétences communautaires liés à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse mais bien au-delà. Dans la même période, la CdC s'est engagée à élaborer un Projet Educatif Territorial intercommunal **afin de renforcer le lien et donnera du sens entre les actions de la Petite Enfance/le périscolaire/l'extrascolaire et l'Education Nationale ainsi qu'avec le Département et la Mutualité Sociale Agricole (MSA)**, conditionnera l'accès à des aides financières supplémentaires et permettre d'adhérer au label qualité « Plan Mercredi ». Celui-ci remplacera le Projet Educatif Intercommunal 3- 17 ans (PEI) réalisé en 2019 avec l'aide de la Ligue de l'Enseignement et le Francas de Gironde.

La volonté politique affirmée lors du conseil communautaire de juin 2023 de mettre en place une démarche participative et transversale a été le fil conducteur de ce **double projet de territoire CTG/PEdT** :

- Création d'un COPIL composé de partenaires institutionnels, d'élus communaux, d'agents Médoc Estuaire,
- Organisation de plusieurs Comités Techniques en 2023 et 2024 réunissant une diversité d'acteurs (partenaires institutionnels, DGS des communes, agents communautaires, parents d'élèves...),
- Elaboration d'un Diagnostic Territorial Partagé par un cabinet d'étude en sociologie,
- Réalisation du bilan PEI.

Pour mener à bien ces différents projets, une restructuration de la direction du Pôle Service au Public a été mise en place courant 2023, avec la transformation du poste de coordonnateur enfance-jeunesse en chef de service enfance-jeunesse et la création d'un poste de chargé de coopération CTG/PEdT.

Parce que l'éducation est un processus qui s'inscrit dans la durée, le Projet Éducatif Territorial est défini pour une durée de 4 ans (2024-2027) sur l'ensemble des 10 communes de la CdC.

Il a vocation à permettre à l'ensemble des acteurs éducatifs - en premier lieu les enfants et les jeunes âgés de 0 à 17 ans, ainsi que leurs familles, mais aussi les élus et personnels de la Communauté de Communes et des Mairies qui composent celle-ci, les partenaires institutionnels dont l'Education nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Département, le tissu associatif, etc. :

D'initier une réflexion élargie sur les enjeux éducatifs du territoire et de l'animer de façon durable tout au long de la durée de sa mise en œuvre.

De **développer la cohérence et la qualité de l'action éducative à l'échelle intercommunale**, tant au sein des structures d'animation (accueils périscolaires, centres de loisirs, accueils jeunes), qu'au travers de l'offre éducative développée par les nombreux partenaires de la collectivité et acteurs éducatifs du territoire (établissements scolaires, associations, initiatives individuelles et collectives, etc.).

S'appuyant sur des éléments de diagnostic du territoire et de la population, **il énonce des valeurs et objectifs éducatifs, propose des actions, liste les moyens mobilisés et à mobiliser et définit les processus de mise en œuvre permettant d'atteindre les objectifs fixés**. Sa conduite participative, de son élaboration à son évaluation, constitue l'un des principaux leviers de sa réussite.

SOMMAIRE

Introduction

I- Une méthodologie participative privilégiée	p.5
1) La démarche	
2) Les acteurs	
3) La gouvernance	
II- Un environnement territorial	p.8
1) Une organisation humaine, matérielle et financière	
2) L'offre de service 0- 17 ans	
III- Son étude pour appréhender les enjeux	p.16
1) Un panorama statistique	
2) Des focus « publics 0-17 ans »	
3) Un retour des habitants et des acteurs clefs	
3-1 Le retour des habitants par un questionnaire	
3-2 L'interview d'acteurs clefs	
4) Un bilan du Projet Educatif Intercommunal 3-17 ans	
IV- Des enjeux socio-éducatifs identifiés, des avant-projets validés	p.31
V- Des fiches « action » pour y répondre	p.35
VI- Une mise en œuvre et un suivi dynamique	p.49

Annexes

Plan Mercredi (convention)

Besoins des publics

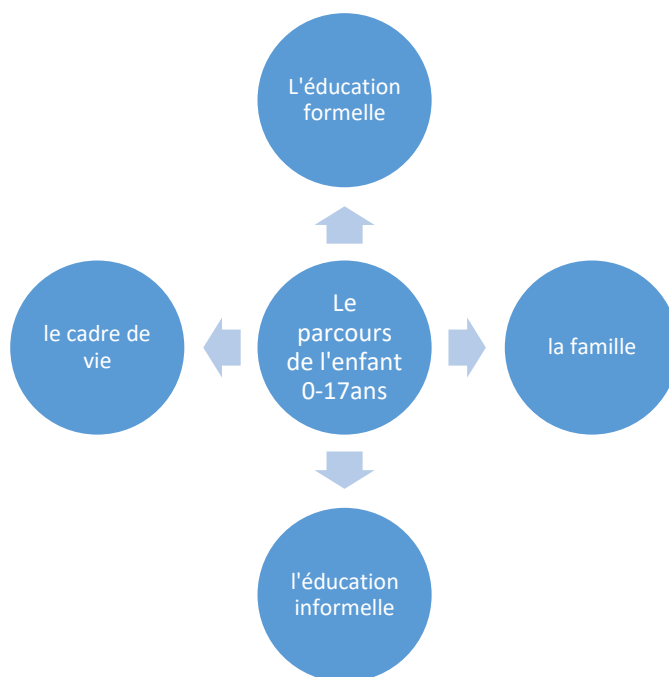
Lexique

I- Une méthodologie participative privilégiée

1) La démarche

Pour élaborer ce projet, la Communauté de Communes Médoc Estuaire a développé une démarche participative impliquant l'ensemble des acteurs éducatifs des dix communes entre 2023 et 2024 animée conjointement par le chargé de coopération de la CdC et les Francas de la Gironde. Cette démarche s'est traduite par l'organisation de manifestations à destination des enfants, des jeunes et de leurs familles afin de recueillir leurs avis et propositions, et par l'animation de comités techniques mobilisant 208 acteurs éducatifs.

Ce document présente la synthèse des réflexions menées par les différents acteurs qui ont participé à la démarche. Il s'agit à la fois d'un outil au service du pilotage de la politique éducative intercommunale et d'un support à la mobilisation du plus grand nombre autour des questions éducatives.



2) Les acteurs

L'ambition affichée depuis le départ a été de créer du lien entre les acteurs du territoire afin d'apprendre à se connaître et valoriser les savoirs faire respectifs.

Elu(e)s communaux et communautaires, personnels communaux et communautaires, représentants d'associations (parents d'élèves, sportifs, culturels), personnels de l'éducation nationale ont été invités à se rencontrer pour échanger et ainsi créer un début de cohérence éducative en faveur des enfants et des jeunes.

3) La gouvernance

. Un **Comité de Pilotage (COPIL)** :

Pour garantir l'atteinte des objectifs fixés, un comité de pilotage dédié à la CTG et au PEdT a été créé.

Sa composition est la suivante :

- Frédéric AURIER, Vice-Président en charge de la Petite Enfance et la Jeunesse, Maire d'Arsac
- Sophie MARTIN, Vice-Présidente en charge de la Cohésion sociale et de la Prévention, Maire de Margaux-Cantenac
- 1 élu(e) de chaque commune
- 2 représentants de la CAF de Gironde
- 1 représentant de la MSA de Gironde
- 1 représentante du conseil Départemental
- 1 représentante du SDJES
- 1 IEN
- 1 principal de collège
- M. le Directeur général des services de la CDC
- Mme la Directrice du Pôle Service au Public
- La coordinatrice de la Petite Enfance
- Le chargé de coopération CTG/PEdT

Son rôle consiste à :

- Cadrer la démarche
- Proposer les orientations stratégiques
- Renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage existants
- Porter une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire
- Etc...

. Des **Comités Techniques Thématiques (CTT)**

Ils associent des élus de la sous-commission, les acteurs éducatifs du territoire, les partenaires institutionnels, les agents de la CdC. 8 CTT ont eu lieu autour de thématiques socio-éducatives qui seront présentés en détail un peu plus loin dans le document.

Le rôle des comités techniques a été de :

- Réfléchir collectivement et faire des propositions sur des thématiques précises et dans un temps donné, au COPIL.
- Présenter les expériences et initiatives déjà mises en place et répondant aux thématiques.
- Assurer la cohérence, la coordination et la transversalité dans la réflexion d'actions retenues.

Ces derniers n'ont pas vocation à être renouvelés.

. L'ambition d'un **Observatoire PEdT/CTG...**

Afin de faire perdurer les instances et surtout la démarche, un Observatoire PEdT/CTG a été créé.

Sa mission principale est de garantir la mise en œuvre du PEdT/Plan Mercredi et d'être l'organe évaluateur du dispositif. Il fera remonter au COPIL le résumé de tous ses travaux.

Sa composition ainsi que les fréquences de rencontres restent à définir mais d'ores et déjà 2 dates sont prévues (7 octobre 2024 et 9 décembre 2024).

Enfin un **Groupe de Travail JEUNESSE 10-17 ans** animé par le chargé de coopération tout comme l'Observatoire.

Son rôle est de définir un plan d'actions concret et évaluable autour de la thématique jeunesse. Il reprendra les travaux réalisés lors d'un séminaire organisé par Mme DUCOURTIOUX en décembre 2021 (7 octobre 2024 et 9 décembre 2024, à la place d'une rencontre de l'Observatoire PEdT/CTG).

Sa composition intégrera des jeunes, leurs parents, des élus, des représentants d'associations et des acteurs professionnels œuvrant dans les champs de l'Education mais aussi au-delà (santé, logement, scolarité, emploi...).

II- Un environnement territorial



La Communauté de communes Médoc Estuaire, créée le 11 Décembre 2002, est un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), situé dans le Médoc, en Gironde, dans la région Nouvelle Aquitaine.

Son territoire s'étend à la fois sur une forêt, un territoire viticole et le long de l'Estuaire de la Gironde, sur 174,5 km²

Elle compte 30328 habitants (INSEE 2021), répartis sur **10 communes** :

- Arcins,
- Arzac (siège administratif),
- Cussac-Fort-Médoc,
- Labarde,
- Lamarque,
- Ludon Médoc,
- Le Pian Médoc,
- Macau,
- Margaux-Cantenac,
- Soussans.



Hôtel Communautaire : 26 rue de l'abbé Frémont 33460 Arzac ☎ 05.57.88.08.08



Président : Didier Mau, Maire du Pian Médoc

1) Une organisation humaine, matérielle et financière

La Communauté de Communes est structurée autour de différents pôles, dont le **Pôle Service au Public**. Celui-ci est chargé du fonctionnement des services de la Petite Enfance, de l'Enfance, de la Jeunesse et du portage de repas à domicile.

Le service Petite Enfance et Enfance-Jeunesse compte fin 2023, 174 agents qui se mobilisent au quotidien pour accueillir les enfants du territoire sur 226 agents que compte la CDC

Chaque établissement est dirigé par un(e) directeur(-trice) diplômé(e), accompagné par au minimum un adjoint pédagogique. Sous son autorité, les équipes d'animateurs sont composées de personnels détenteurs de BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation) ou équivalent dans une proportion supérieure à 50%.

Le taux d'encadrement appliqué en ALSH est le suivant :

- Sur le temps extrascolaire : 1 animateur pour 8 enfants dans la section maternelle, 1 animateur pour 12 enfants dans la section élémentaire et 1 animateur pour 12 pour la section jeunes.
- Sur le temps périscolaire : 1 animateur pour 10 enfants dans la section maternelle, 1 animateur pour 14 enfants dans la section élémentaire

Des moyens financiers importants

Tous services confondus, la Communauté de communes a géré un budget consolidé en 2023 de 19,5 M €.

Le budget alloué pour la Petite Enfance et l'Enfance et Jeunesse a été de 7,4 M € (fonctionnement et investissement) soit 38% du budget global.

En parallèle, 3,6 M € de recettes ont été perçues en 2023 (participations des familles et prestations versées par la CAF et la MSA soit un reste à charge de ce service pour la Communauté de communes de 49%.

Des locaux et espaces dédiés ou mutualisés

Les structures Petite Enfance et ALSH sont réparties sur tout le territoire. La plupart des ALSH sont des locaux mis à disposition par les communes et implantés au sein des établissements scolaires du primaire, exceptions faites pour les accueils collectifs de mineurs du Pian-Médoc, d'Arsac, de Ludon-Medoc et de Macau qui ont des locaux dédiés à proximité des écoles. Un projet immobilier sur Cussac Fort Médoc est en cours.

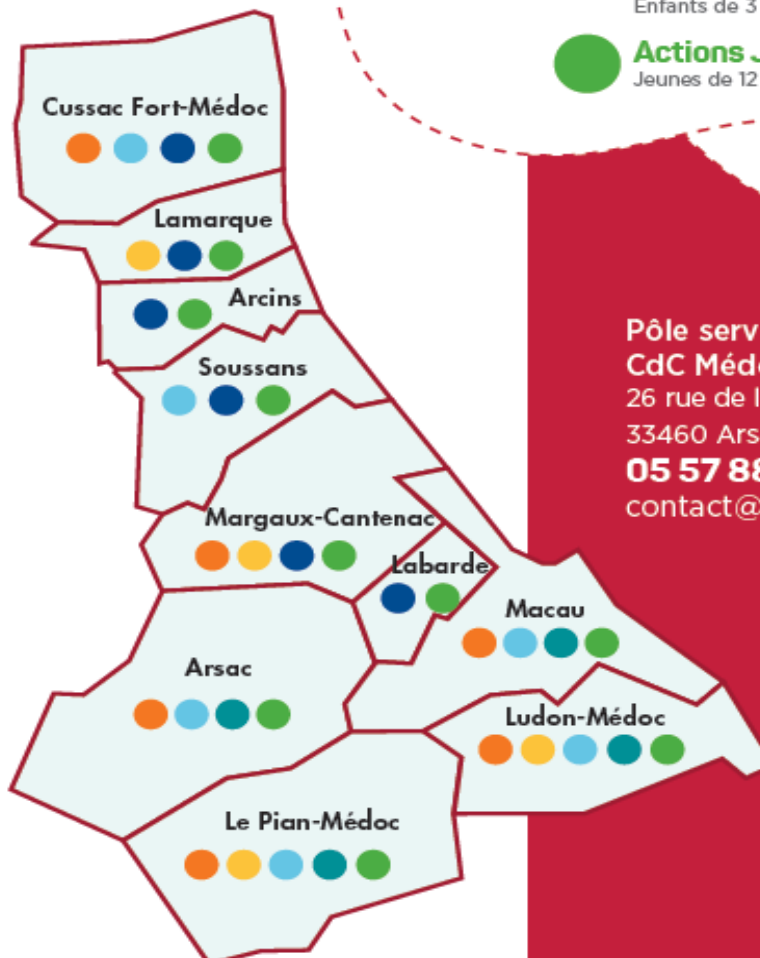
Les communes mettent également à la disposition du service enfance-jeunesse leurs infrastructures culturelles (bibliothèques), sportives (Dojo, city-park, terrains de sports, plateforme multisports...). La mutualisation de ces moyens permet ainsi la mise en place d'actions permettant aux enfants et aux jeunes de bénéficier de prestations de qualité à travers la découverte de pratiques sportives, artistiques et culturelles.

La mise en place de conventions d'utilisation, s'inscrivant dans une perspective de cohérence des temps et espaces éducatifs et répondant également au souci économique d'optimiser l'exploitation

des ressources du territoire, permettra de renforcer l'efficacité des mutualisations, d'en développer de nouvelles. Outre les communes, les collèges et d'autres établissements pourraient être concernés par ces conventions avec la Communauté de Communes.

Cartographie des services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

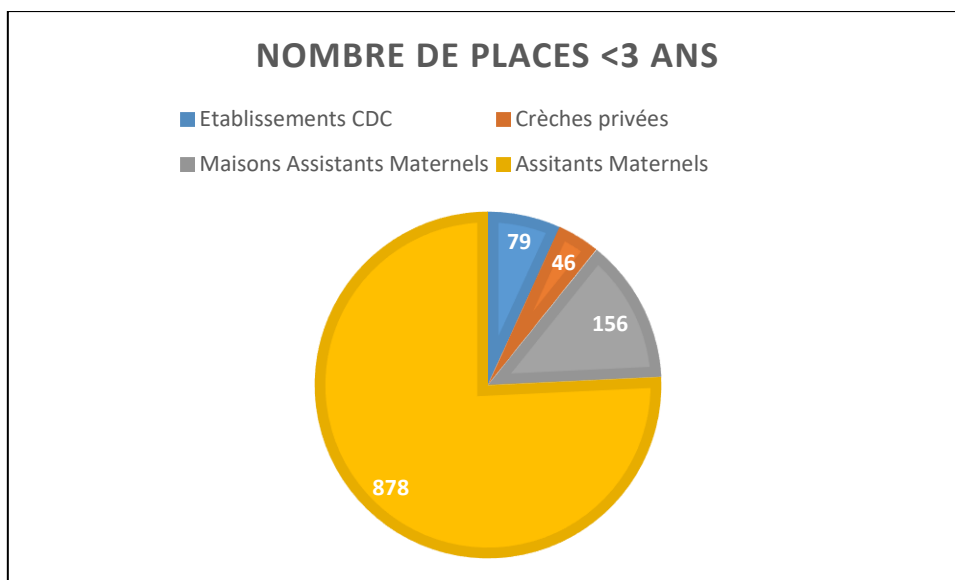
- **Relais Petite Enfance (RPE)**
Enfants de 3 mois à 3 ans
- **Crèche et Micro Crèche**
Enfants de 3 mois à 3 ans
- **Accueil de Loisirs (ALSH)**
Enfants de 3 à 11 ans
- **Accueil Péri Scolaire (APS)**
Enfants de 3 à 11 ans
- **Multi sites périscolaires**
Cussac - Lamarque
Margaux-Cantenac - Labarde
Arcins - Soussans
Enfants de 3 à 11 ans
- **Actions Jeunes Itinérantes**
Jeunes de 12 à 17 ans



Pôle service au public
CdC Médoc Estuaire
26 rue de l'Abbé Frémont
33460 Arsac
05 57 88 08 08
contact@medoc-estuaire.fr

2) L'offre de service 0-17 ans

2-1) Le nombre de places pour les 0-3 ans (année de référence 2023)



Offre de service CdC (Prestation de Service Unique : PSU)

4 établissements pour 79 agréments

Nom	Communes	Nombre de places
Picoti	Margaux-Cantenac	9
Milous	Lamarque	10
Petits Pas	Le Pian Médoc	30
Petits bouchons	Ludon-Médoc	20 en accueil régulier
		10 en halte-garderie
Total		79 places

Offre de service privée (crèches, MAM et ASMAT)

5 crèches privées et 16 Maisons d'Assistants Maternels pour 202 agréments

Crèches privées (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant : PAJE)

Nom	Communes	Nombre de places
La cabane d'Achille et Camille	Ludon-Médoc	12
Les Artistes Câlines	Ludon-Médoc	10
Kokoon	Le Pian-Médoc	12
La crèche câline	Macau	12
TOTAL		46 places

Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

16 MAM, 40 Assistantes Maternelles.

Nom	Communes	Nombre de places
La Petite Récré	Lamarque	12
Mamonaturel	Macau	16
Les Papillons	Macau	8
Les Petits bouts de chou	Arsac	10
Jeuxmamuse	Labarde	8
Les nounous d'enfer	Le Pian Médoc	6
Grandir en rêvant	Le Pian Médoc	8
Le Paradis des Choubidous	Le Pian Médoc	12
La forêt des doudous	Le Pian Médoc	12
Graine de malice	Le Pian Médoc	12
Les Fées MAM	Ludon médoc	8
Pouces et Sucettes	Ludon Médoc	4
P'tits chou, loulous et doudous	Margaux-Cantenac	8
La Maramille s'amuse au Médoc	Margaux -Cantenac	12
Kikinou	Margaux-Cantenac	12
Comme un rêve	Soussans	8
Total		156 places

Les Relais Petite Enfance (RPE) de la CdC animés par 2 agents, ont comptabilisé 249 Assistants Maternels pour 878 places. Soit plus de 124 ASMAT par animatrice alors que la CAF recommande 1 animatrice pour 60 ASMAT. Nous pouvons ainsi conclure que le territoire paraît insuffisamment doté à ce niveau-là.

Nous pouvons constater que l'offre globale (CdC et privée) comptabilise **1159 places** sur le territoire.

L'offre proposée hors CdC compte à elle seule 1080 places soit 93% de l'offre. Un rapprochement entre offre publique et offre privée semble judicieux afin de mieux connaître le taux de couverture globale sur le territoire, vérifier s'il est suffisant au regard des besoins et mutualiser éventuellement les moyens.

2-2) Les établissements ALSH, scolaires et associatifs 3-17ans

ALSH extrascolaire

6 établissements 3- 11 ans + des Actions Jeunes 10-17 ans

Établissements	Moyenne* d'enfants présents par jour
ALSH Arsac	72
ALSH Cussac	38
ALSH Le Pian	121
ALSH Ludon	103
ALSH Macau	92
ALSH Soussans	45
+ Actions Jeunes (10-17 ans)	12
Total	483

ALSH « Mercredi périscolaire »

Établissements	Moyenne d'enfants présents par jour
ALSH Arsac	129
ALSH Cussac	71
ALSH Le Pian	165
ALSH Ludon	197
ALSH Macau	132
ALSH Soussans	74
Total	768

ALSH Périscolaire « Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi »

Établissements	Moyenne matin	Moyenne soir
Arsac	92	172
Cussac/Lamarque	76	91
Margaux-Cantenac/ Labarde	81	116
Le Pian	120	324
Ludon	150	231
Macau	116	165
Soussans/Arcins	49	60
Total	684	1159

*Les données indiquées pour les ALSH se basent sur des moyennes de fréquentation. Ces données sont plus révélatrices que le nombre de places déclarées.

En comparant les 3 tableaux il est constaté que l'ALSH Périscolaire (APS) est le service le plus utilisé par les familles du territoire. Suit ensuite l'ALSH du mercredi et enfin celui de l'extrascolaire ou période de vacances. Ces tableaux reflètent les besoins de la population concernant ces 3 services. (Ex. Les familles travaillent et se déplacent en dehors du territoire d'où un fort besoin avant et après l'école.)

La tarification est un enjeu d'accessibilité à ces services. Hypothèse : les familles rencontrant des difficultés financières s'autorisent à laisser leurs enfants à la maison ou à les confier aux grands-parents les mercredis ou les vacances .

2-3) Les établissements scolaires (année référence 2023-204)

Les écoles : 3103 élèves/139 classes

Ecoles primaires	Nombre Maternels	Nombre Élémentaires	Total élèves	Observations
Arcins	31	38	69	2 Classes à triple niveaux
Arsac	147	284	431	
Cantenac	101		101	
Cussac	74	140	214	
Labarde		75	75	1 Classe à double niveaux (CM1-CM2)
Lamarque				
Le Pian Bourg	170	304	474	
Le Pian Airials	92	225	317	1 classe double niveaux (GS/CP)
Ludon	206	428	634	
Macau	154	297	451	1 ULIS
Margaux	20	159	179	1 classe double niveaux (GS/CP)
SOUSSANS	71	87	158	
Total	1066	2037	3103	

Sur près de 3000 élèves scolarisés plus du tiers fréquentent l'APS. Constat d'une forte utilisation des familles de ce service mobilisant un grand nombre d'encadrants (+ de 120 agents) et de nombreux établissements d'accueil (16 équipement). **L'accueil périscolaire, enjeu de territoire ?**

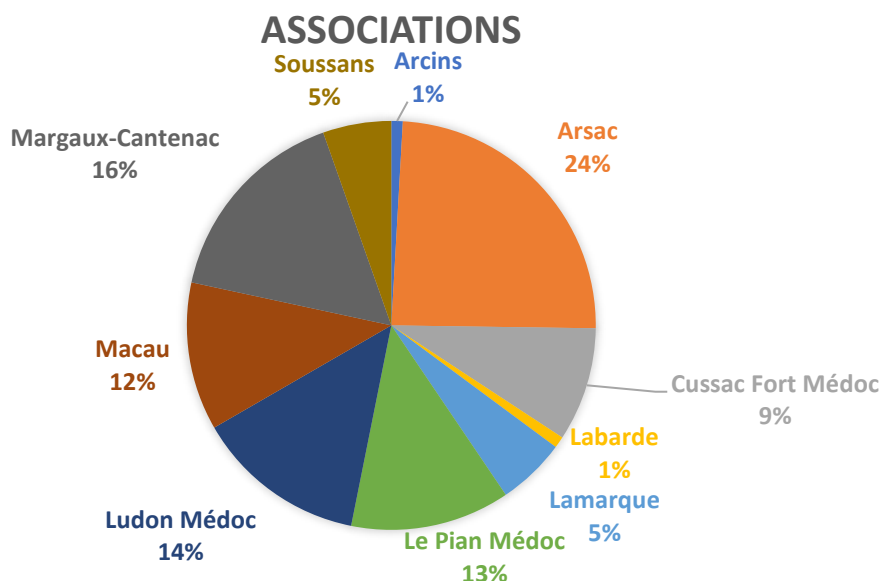
Les collèges et lycées fréquentés

Etablissement	Localisation	Nombre d'élèves accueillis du territoire	Communes représentées
Collège Panchon	Arsac	600 élèves	Arsac, Macau, Margaux-Cantenac, Labarde et Soussans,
Collège Wangari Maathai	Le Pian Médoc	475 élèves	Pian Médoc et de Ludon-Médoc
Collège Canterane	Castelnau de Médoc	X élèves	Arcins
Collège Pierre de Belleyme	Pauillac	X élèves	Cussac Fort Médoc et Lamarque
Lycées	Pauillac, Blanquefort	X élèves	A identifier

(Données 2024)

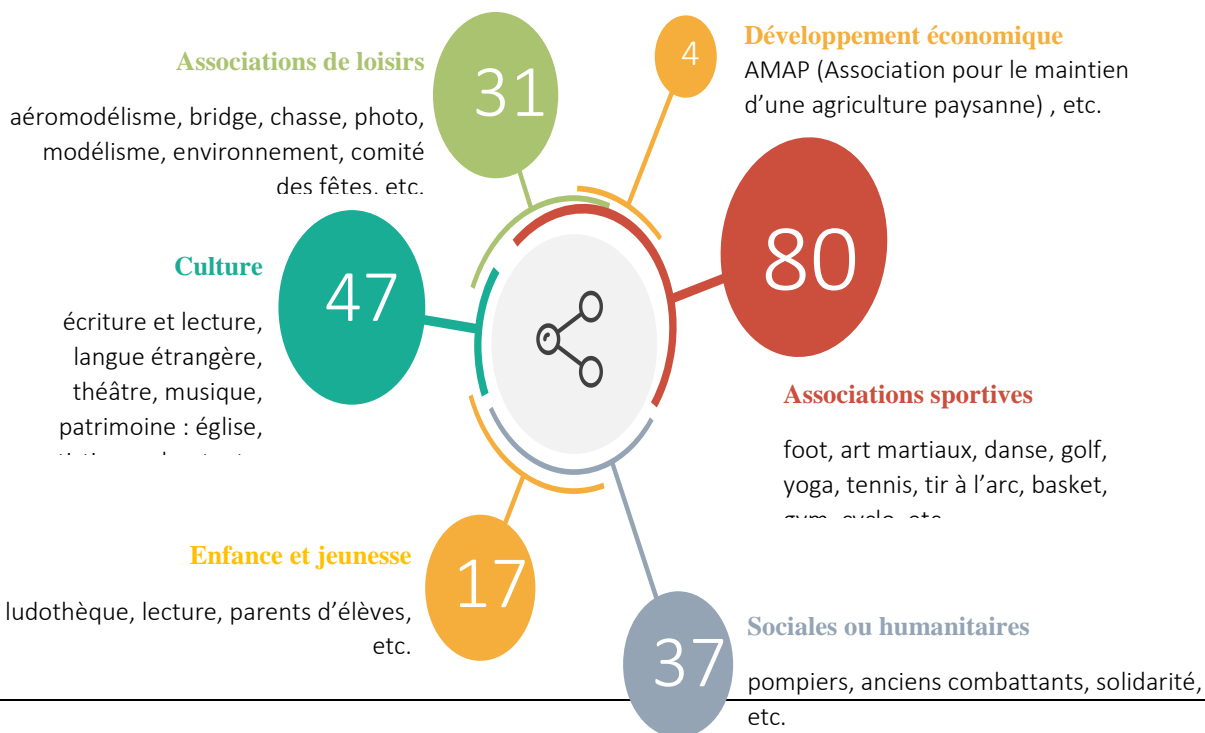
L'absence de données ainsi que les difficultés à les recueillir indiquent **une faible dynamique partenariale et une absence d'identification des acteurs** œuvrant pour la jeunesse.

Zoom sur le tissu associatif (données 2024) :



Source : sites internet des mairies

111 associations socioculturelles et sportives sont réparties sur les 10 communes. Cependant 66% d'entre elles sont domiciliées sur les 4 communes du Sud du territoire (Arsac, Le Pian-Médoc, Ludon-Médoc et Macau). Cette disparité de l'offre culturelle sur le territoire peut être un frein concernant une offre éducative équitable en faveur de tous les enfants du territoire. Les moyens à déployer devront prendre en compte cette particularité.



III- L'étude du territoire

1) Un panorama statistique

Ce panorama a été réalisé en 2023 dans le cadre du Diagnostic Territorial Partagé réalisé par le cabinet Jean Philippe GUILLEMET pour la contractualisation entre la Communauté de communes Médoc Estuaire et la CAF de Gironde de la Nouvelle Convention Territoriale Globale.

Sauf exception mentionnées, les données proviennent de l'INSEE et sont issues du recensement principal. Les dernières fournies concernent 2019, une mise à jour avec les données 2021 est prévue prochainement.

1.1) Structure et évolutions démographiques

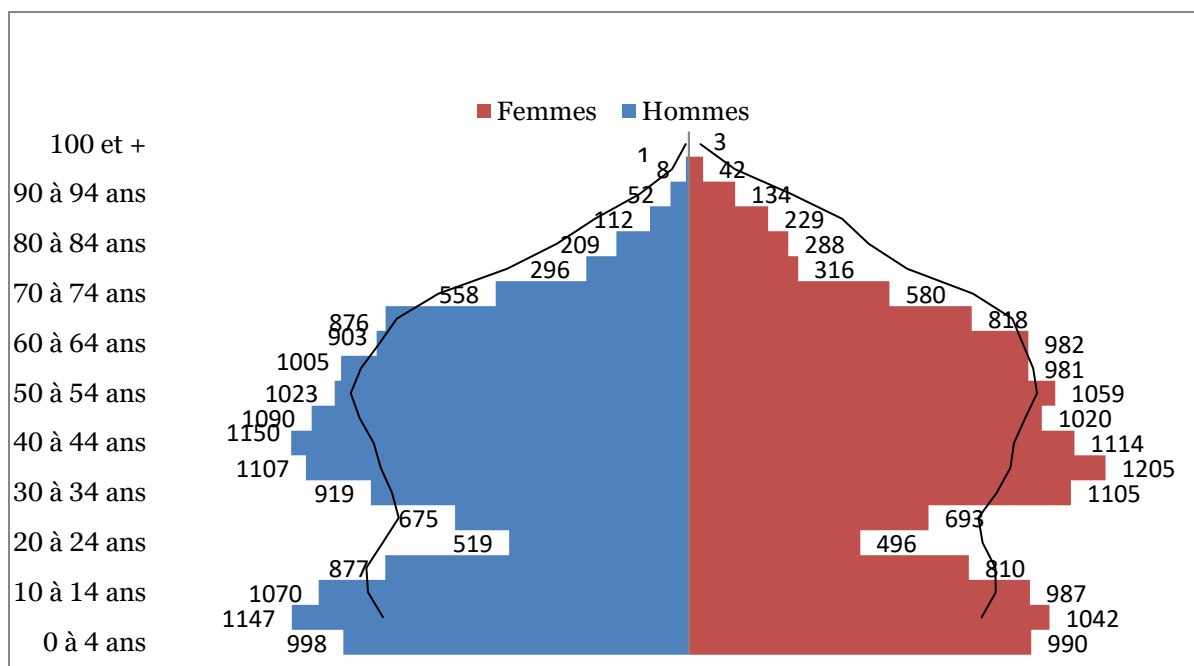
Depuis 1999 et jusqu'en 2019, le solde migratoire augmente régulièrement à l'échelle de la CdC avec l'arrivée de nouveaux habitants.

Ainsi plus de 3456 habitants se sont installés sur le territoire entre 2013 et 2020. Permettant au territoire de franchir les 30000 habitants (INSEE 2021) et nécessitant un réajustement permanent des services publics comme les écoles, la pause méridienne ainsi que l'ALSH périscolaire et du mercredi.

Le solde naturel est passé de 228 en 2014 à 136 en 2021; il a donc connu une baisse substantielle.

Une augmentation du nombre de ménages et une diminution de leur taille moyenne. Sur la période considérée, la CDC de Médoc Estuaire a vu son nombre de ménages augmenter de plus de 2 500.

1.2) Structure et évolutions de la répartition par âge



En se référant à la pyramides âges nous pouvons constater entre autres une surreprésentation des 0-14 ans et une sous-représentation des 19-29 ans. Ce constat précise que le territoire accueille une forte population juvénile mais qu'au-delà de la majorité cette jeunesse quitte le territoire. **Mais pour quelles raisons ?**

En complément, les données recueillies indiquent qu'il y a une augmentation des moins de 15 ans sur le territoire. Phénomène classique, en effet les enfants grandissent et atteignent la préadolescence. Cette évolution nécessite une prise en compte de ce phénomène afin de répondre aux enjeux de ces tranches d'âges et faire évoluer l'offre de service. Une vigilance sera nécessaire quant à son organisation au vu des spécificités locales.

Pour finir, comme il le sera précisé un peu plus loin dans le document cette offre jeunesse fait partie des demandes exprimées par les familles du territoire.

Les CDC de Médoc Estuaire et Médulienne affichent les indices de jeunesse* les plus élevés du Médoc.
* L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus.

1.3) Structure et évolutions des ménages et familles

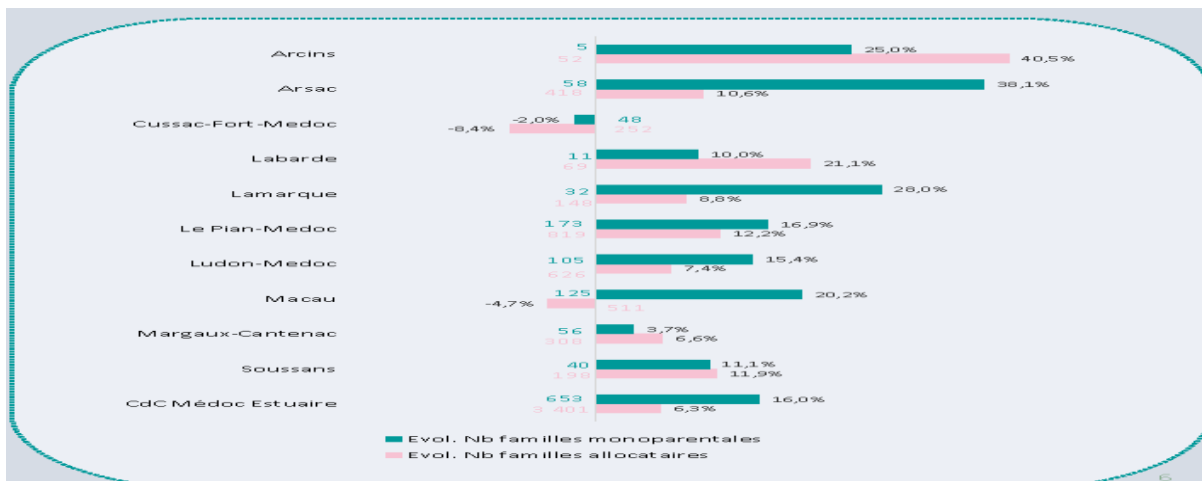
La CdC Médoc Estuaire compte très majoritairement des couples (70%) avec enfants (38%). Plus de la moitié de la population vit dans une famille formée d'un couple avec enfant (56%).

La part des familles nombreuses (3 enfants ou plus) se situe dans la moyenne basse, relativement aux collectivités de références. Elle n'a guère varié entre 2008 et 2019, même si en valeur absolue, leur nombre a augmenté (+ 91).

Dans quasiment toutes les communes prédominent les familles formées de couples avec enfants, que l'on considère aussi bien les ménages que la population des ménages

Sur la période 2008-2019, le nombre de personnes vivant dans une famille monoparentale et un ménage composé d'une personne seule a augmenté. Si, dans le second cas, l'essor a été continu, pour les familles monoparentales on observe une forte évolution entre 2013 et 2019 – de 1 818 à 2 413, soit + 595 personnes.

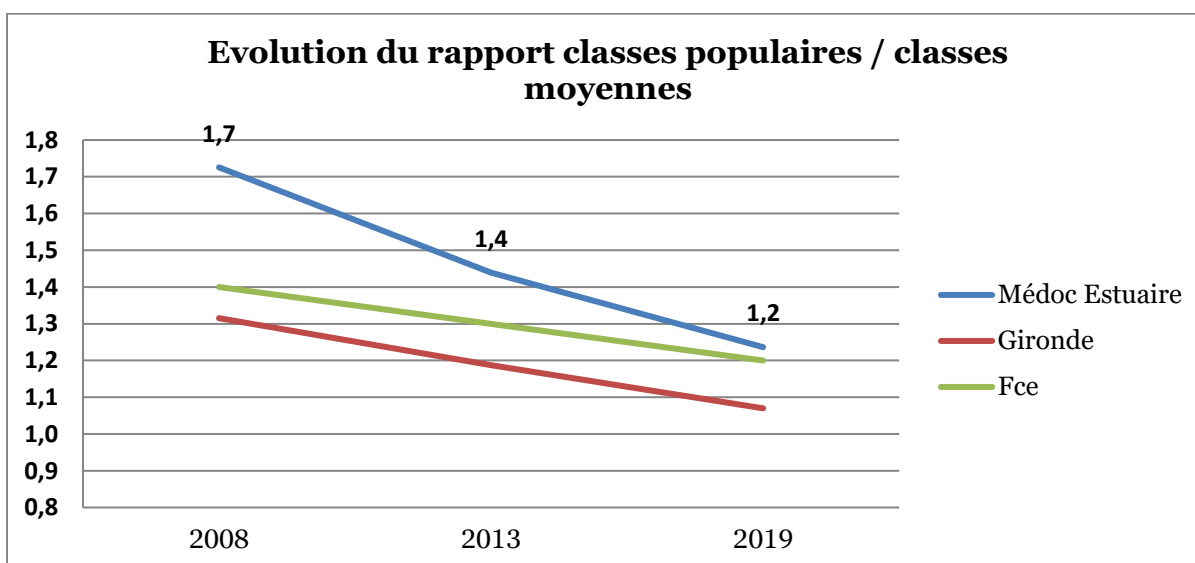
Au niveau communal, on constate une évolution contrastée de l'augmentation du nombre de familles monoparentales.



Ces indications seront à retenir pour faire évoluer entre autres la politique tarifaire et éviter une « exclusion involontaire » des enfants des services proposés.

1-4) Structure et évolutions sociales

PCS : Abréviation de Professions et Catégories Socioprofessionnelles (CSP en langage commun)



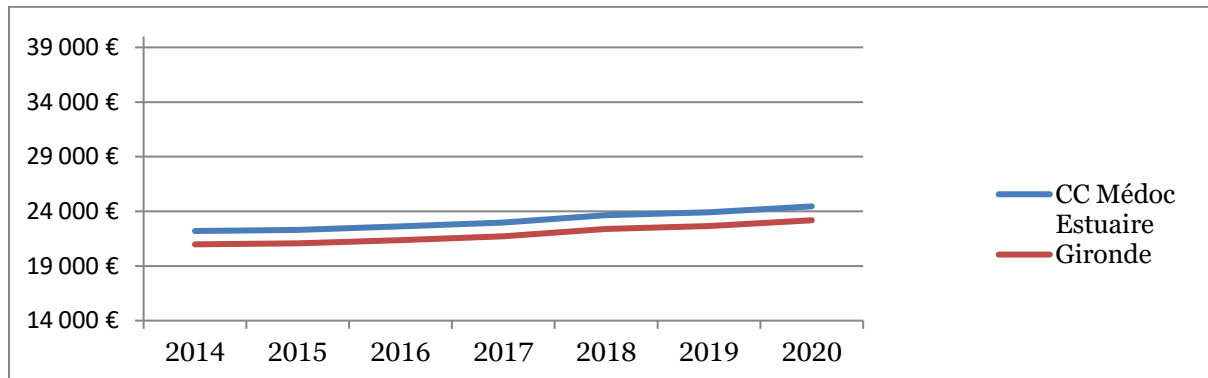
Classes populaires/classes moyennes : les classes « populaires » comprennent les 30 % aux plus bas revenus ; les classes « moyennes » incluent ceux dont les revenus se situent entre les 30 % les plus bas et les 20 % les plus élevés ;

La composition sociale est relativement équilibrée. Les communes les moins peuplées sont aussi celles où prédominent le plus les classes populaires.

Il est constaté de plus un faible niveau de « diplomation ». Élément pouvant être en lien avec l'une de difficulté du territoire qui est la mobilité et l'accès aux études supérieures pour les jeunes du territoire.

1-5) Structure et évolutions des niveaux de vie

Une augmentation du revenu médian



Les résidents de la Communauté de communes sont plus aisés qu'auparavant. Sur la période 2014-2020, le revenu médian des habitants de la CDC Médoc Estuaire a progressé selon une courbe identique à celle enregistrée pour les Girondins dans leur ensemble. Cependant, cela ne doit pas tromper le regard social sur la présence encore réelle d'habitants ayant de faibles revenus.

Si l'écart entre les deux courbes est resté stable, 2019 pour la CdC est l'année du franchissement du seuil des 24 000 € que la Gironde n'avait toujours pas atteint en 2020.

2) Des focus publics

Après ces données statistiques, il est présenté ci-dessous des focus en lien avec les publics visés par ce projet éducatif territorial. Des données pré-identifiant des enjeux du territoire sont présentées ci-dessous.

2-1) Focus Petite Enfance 0 – 2 ans

En 2019, la CdC comptait **1 142 enfants** âgés de 0 à 2 ans révolus. Parmi ces enfants, 6,6% vivaient dans une famille monoparentale, 12,5% dans une famille à bas revenus.

Le taux d'activité des femmes vivant dans un foyer allocataire de la Caf est de 88,4% (contre 77,9% en Gironde).

Le nombre d'enfants âgés de 0 à 2 ans a augmenté entre 2008 et 2019.

Le nombre d'enfants accueillis entre 2015 et 2021 a baissé.....Mais a été compensé par une hausse du nombre d'heures de garde.

Des tensions sont identifiées entre les demandes formulées par les familles pour des places en EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant) et l'offre d'accueil : la demande de places étant supérieure à l'offre disponible.

Le nombre d'Assistantes Maternelles est à peu près stable, le nombre d'agrément étant en légère augmentation.

L'âge médian des Assistants Maternels oscille autour de la quarantaine. On observe cependant de fortes différenciations entre le RPE du Pian et celui de Macau quant à la pyramide des âges des assistants maternels. Il existe donc un enjeu de renouvellement des assistants maternels pour le RPE du Pian dans les années à venir.

2-2) Focus Enfance 3 – 10 ans

En 2019, la CDC comptait **3 481 enfants** âgés de 3 à 10 ans révolus. Parmi ces enfants, 14,9 % vivaient dans une famille monoparentale, 13,9% dans une famille à bas revenus.

Les 3-11 ans vivent deux fois plus souvent que les 0-2 ans dans des familles monoparentales et un peu plus souvent dans des familles à bas revenus

Le nombre d'enfants âgés de 3 à 10 ans a augmenté entre 2008 et 2019

On observe de fortes disparités entre communes : certaines enregistrent une diminution (Arcins et Ludon-Médoc).

Il est constaté une légère baisse des effectifs scolarisés en école maternelle entre 2019 et 2022. Après celle-ci, les effectifs remontent légèrement, sans atteindre leur niveau de 2019-2020. Des fortes disparités existent entre les communes, avec une forte baisse des effectifs à Macau.

Le nombre d'enfants scolarisés a légèrement diminué en école élémentaire entre 2019 et 2022. La diminution s'est stabilisée lors de l'année 2021-2022. De fortes disparités communales existent : seules les écoles des communes du Pian, d'Arsac et d'Arcins enregistrent une augmentation de leurs effectifs. Toutes les autres sont en baisse.

Taux de scolarisation

Le taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans est relativement faible. Avec à peine plus de 70 %, celui de la Communauté de Communes de Médoc Estuaire est le plus faible. Il est inférieur à la moyenne girondine.

Arsac est la commune où le taux de scolarisation est le plus élevé, Labarde où il est le plus faible.

Tout comme pour la Gironde, les taux de scolarisation des enfants âgés de 2 à 5 ans s'érodent sensiblement. (Baisse de 5 points du taux de scolarisation des 2 à 5 ans entre 2008 et 2019). Une hypothèse étant le choix de certaines familles, dans le contexte de crise sanitaire, de différer l'entrée à l'école de leur enfant pouvant expliquer une partie de ce phénomène.

Taux de fréquentation des APS

Après une baisse de la fréquentation en 2020 (en raison de la crise sanitaire), le nombre d'enfants accueillis est reparti à la hausse. Les APS du soir accueillent le plus d'enfants. L'accueil concerne pour deux tiers les enfants âgés de plus de 6 ans.

Une hiérarchie des accueils différente selon les lieux. Globalement, la hiérarchie des accueils en termes de fréquentation est la suivante : d'abord le soir, ensuite le mercredi, puis le matin. Cet ordre vaut pour Macau, Ludon, Le Pian et Arsac.

En revanche, c'est l'accueil du mercredi qui prédomine à Soussans et Arcins ; à l'inverse, cet accueil est le moins fréquenté à Cussac-Lamarque.

Phénomènes expliquant les organisations spécifiques selon les Accueils de loisirs ainsi que leurs fonctionnements.

2-3) Focus Jeunes 11 – 17 ans

En 2019, la CdC comptait **2 742 adolescents** et jeunes âgés de 11 à 17 ans.

En 2021, le nombre d'enfants âgés de 12 à 17 ans des familles allocataires de la Caf était de 1 927 ; il a augmenté de 15,3% entre 2017 et 2021 - soit 255 jeunes de plus.

Parmi ces jeunes, 21,3 % vivait dans une famille monoparentale ; 19,2 % dans une famille à bas revenus.

Plus les enfants sont âgés et plus ils vivent dans des familles monoparentales et à bas revenus : c'est plus le cas pour les 11-17 ans que pour les 3-10 ans et c'est plus le cas pour les 3-10 ans que pour les 0-2 ans

Le nombre d'adolescents âgés de 11 à 14 ans a augmenté entre 2008 et 2019. Leur part reste relativement stable au sein de la population générale. Hormis la commune de Labarde, toutes enregistrent une augmentation de leur population adolescente.

Les adolescents sont accueillis dans quatre collèges publiques connus des services (l'offre privée n'a pas encore été étudiée) :

Le collège de Pierre de Belleyme à Pauillac pour ceux habitant Cussac Fort-Médoc ou Lamarque (soit 164 élèves) ;

Le collège Canterane à Castelnau de Médoc pour ceux habitant Arcins ;

Le collège Panchon d'Arsac, pour ceux habitant Arsac, Macau, Margaux-Cantenac, Labarde, Soussans et Le Pian-Médoc, jusqu'à la rentrée 2022-2023 (soit 680 élèves) ;

Le nouveau collège du Pian-Médoc, qui reçoit désormais les adolescents du Pian-Médoc et de Ludon (475 élèves en 2022-2023). Auparavant, les collégiens de Ludon étaient scolarisés au collège Porte du Médoc à Parempuyre.

Le nombre de jeunes âgés de 15 à 17 ans a lui aussi augmenté entre 2008 et 2019. Cette dernière est particulièrement sensible entre 2013 et 2019. Leur part reste relativement stable au sein de la population générale. Trois communes enregistrent une diminution : Cussac-Fort-Médoc, Lamarque et le Pian-Médoc.

La plupart (96%) des jeunes âgés de 15 à 17 ans sont scolarisés. Le taux de scolarisation est l'un des plus élevés des Communautés de Communes environnantes. Il est supérieur à la moyenne girondine. La commune de Margaux-Cantenac se distingue avec un taux de scolarisation relativement faible.

Action Jeunes : un service communautaire pour les jeunes de 12 à 17 ans. Ce dernier propose des temps d'animation pendant les périodes des vacances : février, Pâques, été et Toussaint. Mais peu de jeunes et de familles l'ont utilisé.

3) Un retour des habitants et des acteurs clefs

Dans le cadre de la démarche validée, un questionnaire « à la carte » a été diffusé en ligne du 10/06/2023 au 09/07/2023 dans la cadre de l'élaboration du Portrait Social. En plus de recueillir et analyser des données froides issues par exemple de l'INSEE, la cabinet Jean Philippe GUILLEMET, a proposer 2 autres actions :

- Un questionnaire habitant
- L'interview des personnalités dites « stratégiques » du territoire

3-1) Le retour des habitants via un questionnaire de satisfaction

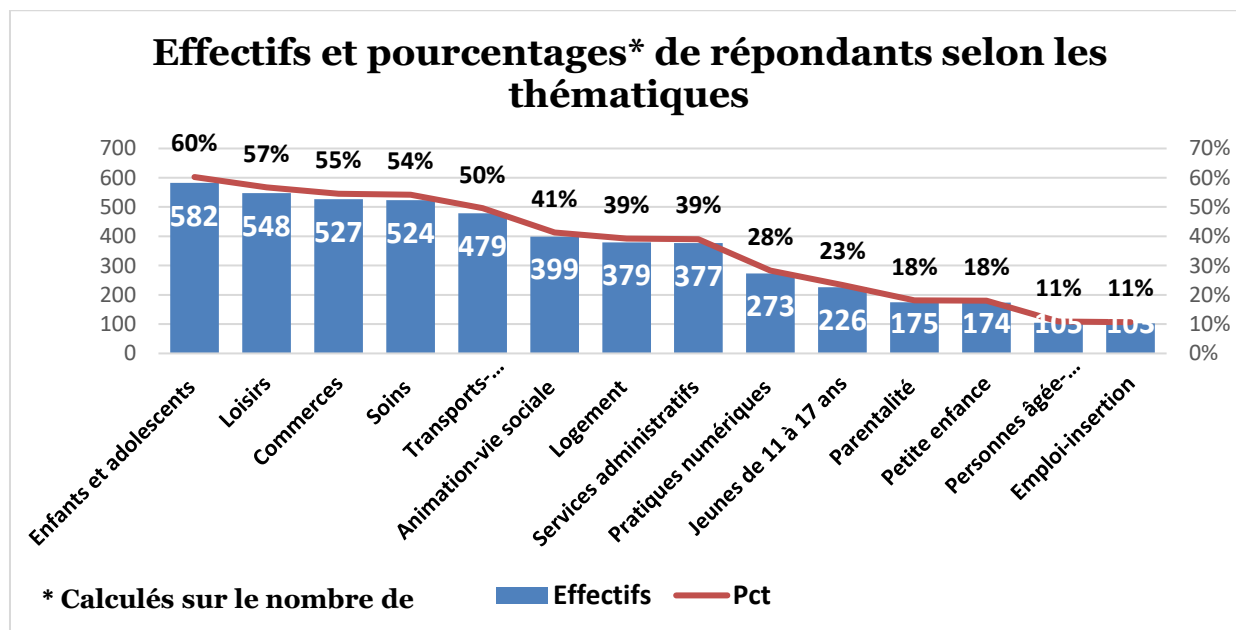
Environ 1000 personnes ont répondu au questionnaire.

Ce très fort taux de réponse selon le cabinet Jean-Philippe GUILLEMET, permet ainsi d'être représentatif du territoire. Cette réussite est un bel exemple de partenariat entre les élus, la CAF, la MSA, les services communautaires et communaux ainsi que tous les acteurs éducatifs qui ont fait l'effort de relayer ce questionnaire.

Les différentes thématiques indépendantes traitées ont été les suivantes : Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Soutien à la parentalité, Services administratifs, Commerces, Loisirs, Soins, Seniors, Handicap, Emploi, Logement, Transports, Numérique, Vivre ensemble et animation de la vie sociale et enfin Appréciation générale des services

Pour ce document, il est décidé de présenter uniquement les thématiques en lien avec le cadre attendu dans le PEDT/Plan Mercredi. Les besoins ou difficultés exprimés ont été complétés par ceux formulés par les professionnels lors de comités techniques.

Le questionnaire : des pôles d'intérêt très variables



*Pct : Pourcentage

Concernant l'accueil des enfants de 0 à 3 ans,

Près des deux tiers des répondants sont satisfaits du mode d'accueil de leur(s) enfant(s). Les parents dont leur enfant est accueilli en EAJE sont plus satisfaites que celles dont l'enfant est gardé par un Assistant Maternel.

Les Relais Petite Enfance (RPE) jouissent d'une bonne notoriété. Parmi les répondants qui en connaissent l'existence, un peu plus de la moitié les ont déjà contactés.

Besoins ou difficultés exprimés :

Près de 20 % des parents déclarent des besoins de garde pour des horaires atypiques.

Un peu plus de la moitié des répondants déclarent avoir éprouvé des freins dans leur activité professionnelle (n'oublions pas qu'il s'agit essentiellement de femmes)

Les familles demandent à être accompagnés en termes de besoin de services, connaître les modes d'accueil du territoire (individuel, collectif, privé ... et le baby-sitting ?) mais aussi les aider à trouver des réponses éducatives

Que les parents connaissent les structures, l'environnement où évolue l'enfant, le personnel...Qu'ils se sentent en confiance. Ceci est valable aussi pour l'accueil des enfants de 3 à 11 ans.

Concernant l'accueil des enfants au-delà de 3 à 11 ans,

L'accueil scolaire et extrascolaire 3-11 ans est le principal service utilisé par les parents pour la garde des enfants, suivi par le réseau familial.

Les accueils périscolaires et extrascolaires sont fortement fréquentés (77% des répondants) et la plupart des parents en sont satisfaits (entre 78 et 86% des répondants). Internet et les moyens de communication des mairies sont les principaux vecteurs par lesquels les parents ont pris connaissance des services offerts par la CDC.

Si les actions d'accompagnement à la scolarité sont jugées pertinentes, seulement un peu plus d'1/3 des répondants les connaissent. Peu de répondants ont utilisé pour leurs enfants les actions d'accompagnement à la scolarité (environ 1/5). Mais ceux qui y ont eu recours en sont très majoritairement satisfaits.

Besoins ou difficultés exprimés :

Accueil des enfants à besoins spécifiques (ex. Classe à Ulis à Macau)

Qu'il y ait des actions de sensibilisation/prévention :

- Vaccinations
- Les écrans
- Surpoids, obésité
- Lecture, histoire
- Alimentation : les perturbateurs endocriniens

Besoin de garde de proximité lié à l'école (ex. APS)

Concernant l'accueil des jeunes de 11 à 17 ans.

La famille est le principal réseau utilisé. Seuls 16 % des répondants évoquent les actions jeunes.

Internet et le réseau amical sont les deux principaux vecteurs par lesquels ces services sont connus.

Les services offerts par les Actions Jeunes reçoivent un accueil mitigé de la part des parents d'adolescents, qui ne connaissent guère le Projet Educatif Intercommunal.

Besoins ou difficultés exprimés :

Selon les familles, le Projet Educatif Intercommunal (PEI) souffre d'un déficit de connaissance.

Près des deux-tiers des parents d'enfants sont insatisfaits de l'accessibilité aux établissements scolaires et de loisirs. L'absence de pistes cyclables est le principal reproche adressé par les parents.

L'accessibilité aux établissements scolaires et de loisirs est jugée négativement par les parents d'adolescents, comme précédemment par les parents d'enfants, dans la même proportion et pour la même raison.

La plupart des parents seraient intéressés par un Point Information Jeunesse.

Plus de 8 parents sur 10 estiment qu'il manque « des choses » sur le territoire intercommunal pour les jeunes. (Ex. Service de proximité dans la poursuite des ALSH)

Qu'il y ait des actions de sensibilisation/prévention concernant :

- Les addictions
- La sexualité
- La santé mentale
- La gestion du stress

Concernant les activités de loisirs culturelles et/ou sportives en faveur des enfants

La moitié des enfants des répondants pratiquent des activités de loisirs, culturelles ou sportives en dehors de la CDC, avec une forte dominance des activités sportives.

Plus de la moitié des enfants pratiquent ces activités plus d'une fois par semaine.

Besoins ou difficultés exprimés :

Le manque de choix (46 %) et l'inadaptation des horaires (37 %) sont les deux principales raisons pour lesquelles les enfants ne pratiquent pas leurs activités de loisirs au sein de la CDC.

Concernant l'accompagnement à la parentalité

La lecture d'articles ou d'ouvrages et le réseau social proche sont les principaux vecteurs d'information sur le sujet.

Les professionnels de l'enfance ou l'adolescence sont peu sollicités.

La fréquence des déplacements est le principal obstacle pour l'articulation de la vie professionnelle et familiale. La question des coûts des modes de garde est aussi évoquée par un peu plus d'un tiers des répondants, tout comme les horaires de garde inadaptés.

Un peu plus d'un tiers des répondants connaissent l'existence des ateliers parents. Mais seuls 10 % y ont déjà participé, avec une très forte satisfaction.

Quatre parents sur dix connaissent l'existence des conférences/débats organisés par la CdC. Mais seuls 11 % y ont déjà participé, avec une forte satisfaction.

Besoins ou difficultés exprimés :

Quatre parents sur dix déclarent éprouver des difficultés dans l'éducation de leurs enfants.

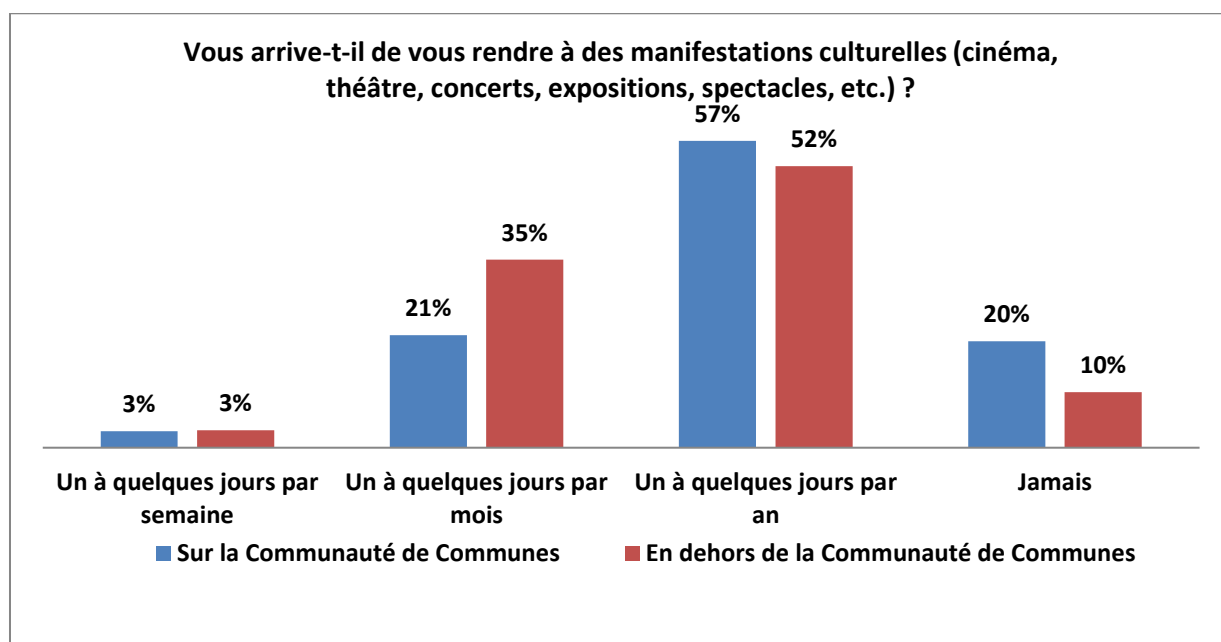
Près des deux tiers des parents seraient intéressés par l'organisation de rencontres entre parents, avec une périodicité trimestrielle.

La non-participation aux conférences/débats ou ateliers parents résulte de deux facteurs : le manque de temps du fait des occupations de la vie quotidienne et l'inadaptation des horaires aux emplois du temps.

Manque de lieux/temps informels d'échange entre parents (ex Café des parents)

Concernant la qualité et accès aux loisirs, sports et à la culture

Plus du tiers des répondants ont une activité culturelle élevée (c'est à dire au moins une fois par mois).



La pratique d'activités sportives sur la CDC est nettement plus fréquente que la pratique d'activités culturelles (46 % contre 28 %). Dans les deux cas, le coût de l'adhésion n'est que faiblement mentionné.

Les bibliothèques et médiathèques jouissent d'une forte notoriété, sont bien fréquentées et bénéficient d'un fort taux de satisfaction.

Besoins ou difficultés exprimés :

Il existe une hiérarchie différente dans les freins à la pratique d'activités culturelles ou sportives au sein de la CdC : le manque de temps est le premier frein à la pratique d'activités culturelles (39 %), quand le manque de choix constitue le principal frein à la pratique d'activités sportives (38 %), devant le manque de temps (35 %).

Concernant la qualité et accès aux soins

La quasi-totalité des répondants bénéficient d'une couverture sociale et d'une mutuelle.

Plus d'un tiers des répondants sont confrontés, personnellement ou du fait de l'un des membres de leur foyer, à un problème de santé.

Besoins ou difficultés exprimés :

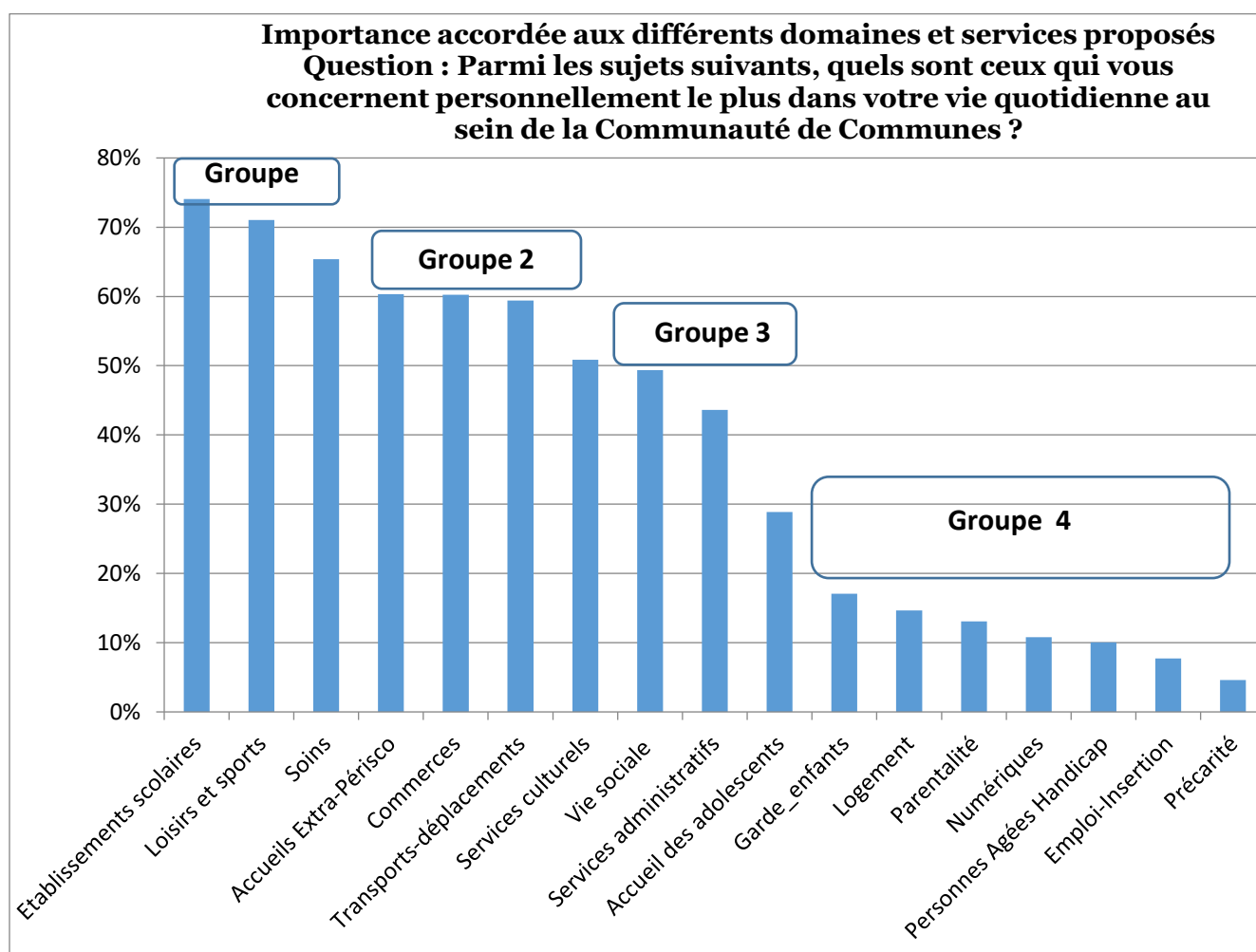
L'accès aux soins est cité par près des trois quarts des répondants comme source de difficultés. La moitié des répondants déclarent avoir rencontré des difficultés pour se soigner, essentiellement en raison de délais trop longs pour avoir accès à un rendez-vous (84 %).

6 répondants sur 10 ont rencontré des difficultés pour trouver un médecin disponible.

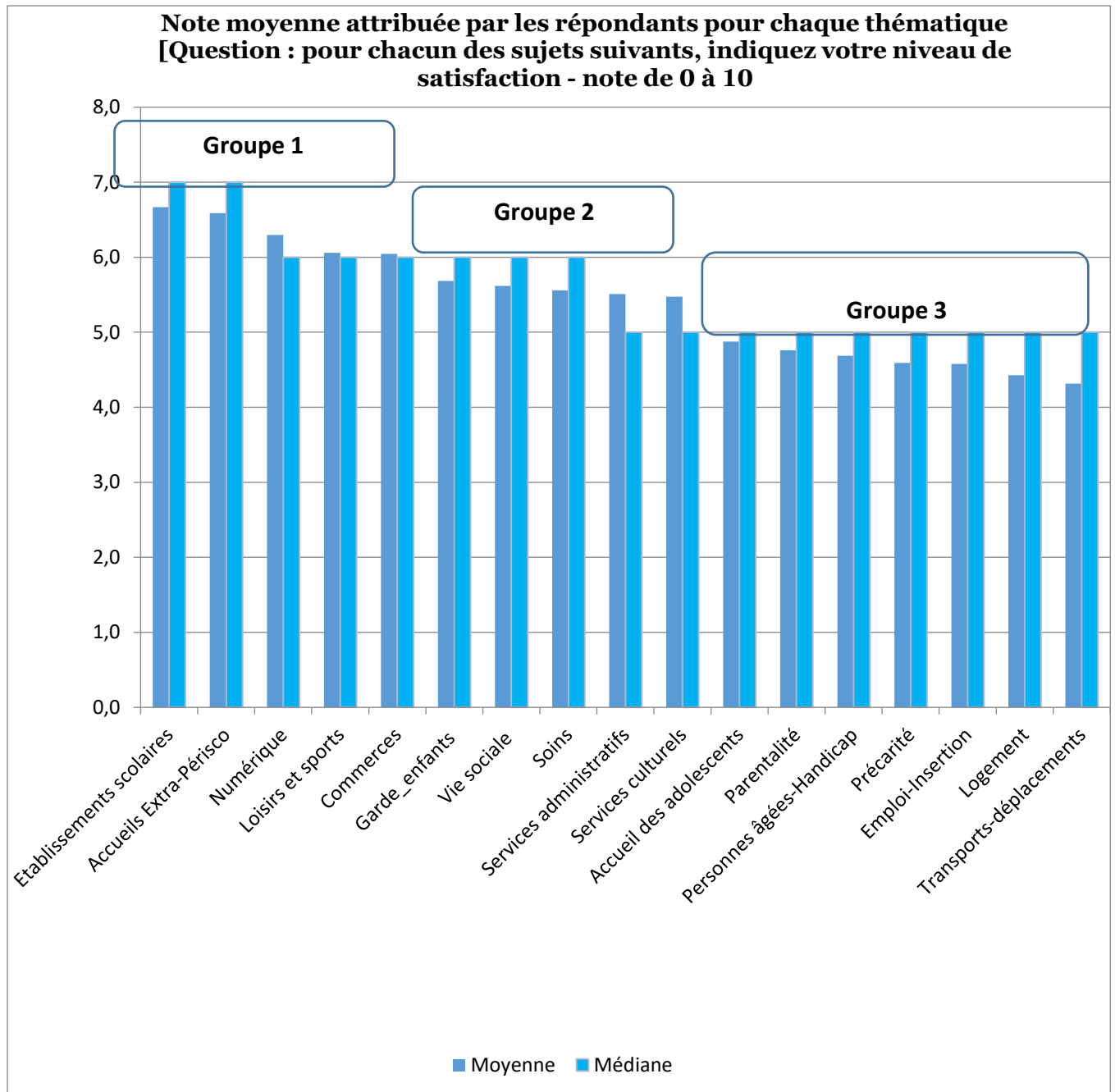
L'importance et la satisfaction des services de la vie quotidienne selon les répondants

Les thématiques de la vie quotidienne préoccupent très inégalement les habitants...

A partir d'une question sur l'importance que les personnes accordent aux différents domaines de la vie sociale et des services proposés par la Communauté de Communes, on peut distinguer quatre grands groupes :



... Mais le niveau moyen de satisfaction se révèle globalement élevé



Ainsi il est à constater si l'on en juge les 2 graphiques que l'Educatif est d'une haute importance pour les familles du territoire et laisse supposer quelles pourraient être mobilisé dans le cadre du Projet Educatif Territorial.

3-2) Le retour des acteurs clefs

En complément de l'étude statistique et du questionnaire habitants, le cabinet Jean Philippe GUILLEMET a mené 14 interviews de personnalités stratégiques entre les mois de juin et de juillet 2023. L'objectif de cette action était de compléter les 2 premières études.

Les éléments en lien avec le PEdT sont ci-dessous présentés

Le territoire est contrasté entre le Nord et le Sud

La CdC, qui couvre une partie du Médoc, est un territoire présenté comme hétérogène entre le Nord et le Sud. Celui-ci accueille des habitants différents.

Le territoire est en évolution

La CdC est surtout présentée comme un territoire en évolution ces dernières années. Nous distinguons ci-dessous les éléments qui semblent les plus en mutation.

- L'accroissement démographique lié à l'arrivée de nouveaux habitants,
- L'ouverture de nouveaux programmes de lotissements et processus d'urbanisation,
- L'augmentation des déplacements pendulaires de la population,
- La rupture entre la vie en semaine et la vie le week-end,
- L'évolution du profil social des nouveaux habitants et augmentation des contrastes du territoire,
- L'augmentation du nombre de familles monoparentales,
- Le développement des incivilités et violences, dans la vie quotidienne des élus, dans la vie professionnelle des animateurs, à l'école et au collège,
- Des attentes fortes en matière de services, en particulier chez les nouveaux habitants,
- La modernisation et professionnalisation des services de la CDC,
- La saturation de certains services publics, en particulier pour l'accueil des enfants.

Les habitants : des besoins de service du quotidien

Quand on aborde la thématique des besoins des habitants, le discours des acteurs interviewés est dominé par **deux constats majeurs** : *La forte demande d'accueil scolaire, périscolaire et extrascolaire pour les petits enfants et les enfants, « cœur des besoins des habitants » selon un élu ET la faible demande d'accueil ou d'activité pour les adolescents et les jeunes.*

Ci-dessous les besoins identifiés par les acteurs en lien avec le PEdT :

- L'accès aux crèches et l'accueil de la petite enfance
- L'accueil périscolaire et en ALSH extrascolaire
- L'accueil des enfants à « besoins spécifiques »
- L'accompagnement de la parentalité
- L'insertion professionnelle des jeunes
- La mobilité et les modalités de transport
- L'accès à la santé

Les services rendus et peu ou pas proposés aux habitants selon les acteurs clefs

Les services rendus	Les services peu ou pas rendus
<ul style="list-style-type: none">- L'accueil de la petite enfance- L'accueil périscolaire- L'accueil en ALSH	<ul style="list-style-type: none">- La politique à l'égard des adolescents et jeunes- L'accompagnement de la parentalité- La mobilité et le transport – notamment à la demande

Synthèse du Diagnostic Territorial Partagé : LES PRIORITES DES ANNEES A VENIR

S'appuyant sur le travail effectué de recensement, de recueil de données et d'avis, il est possible d'identifier des priorités socio-éducatives pour le territoire de la Communauté de communes Médoc Estuaire.

Ces dernières peuvent s'intégrer dans les dispositifs PEdT/CTG :

- Maintenir des services d'accueil de qualité pour la petite enfance
- Conserver des services d'accueil de qualité pour l'enfance, en matière périscolaire et extrascolaire
- Mettre davantage en relation la diversité des acteurs et renforcer les partenariats
- Réfléchir une politique locale en direction des adolescents et jeunes, notamment en raison de la présence de deux collèges
- Imaginer des dispositifs participatifs pour associer davantage la population à la définition des besoins
- Pérenniser un traitement égal des communes du Nord et du Sud
- Continuer à identifier les besoins potentiellement spécifiques des habitants des 10 communes – en raison des contrastes du territoire
- Accompagner les familles sur la parentalité
- Faciliter l'inclusion des enfants à « besoins spécifiques »

4) Un bilan du Projet Educatif Intercommunal

Mené en parallèle du Diagnostic Territorial Partagé conduit par le cabinet Jean Philippe GUILLEMET, le bilan du PEI 3-17 ans a eu comme objectif de réunir des acteurs représentatifs de la communauté éducative du territoire afin d'en retirer les forces et faiblesses de ce dernier.

7 rencontres ont eu lieu entre mai et juin 2023. Cela a représenté 66 participants avec des profils divers et variés (élus, animateurs, directrice de RPE, directeur d'école conseillers territoriaux CAF, Département).

Le déroulé de chaque rencontre était le même. D'une durée de 2 heures, ce temps de travail partagé se déclinait entre 3 étapes :

- 1- Présentation par 2 films présentant le PEdT et la CTG
- 2- Les participants étaient interrogés sur « quelles étaient leurs valeurs éducatives principales »
- 3- Les participants étaient invités à faire un état des lieux des actions en cours ou mises en place sur le territoire répondant à 5 axes socio-éducatifs :
 - **Axe 1 : Organiser une proposition éducative cohérente et soucieuse de l'équité territoriale**
 - **Axe 2 : Laisser aux enfants la possibilité de gérer leurs temps libres**
 - **Axe 3 : Proposer une offre éducative complémentaire et contribuer à l'enrichir de façon permanente**
 - **Axe 4 : Participer de la construction des compétences nécessaires à l'exercice d'une citoyenneté active**
 - **Axe 5 : Contribuer, par l'éducation, au développement d'une société promotrice du vivre ensemble**

Synthèse du bilan

Il est ici proposé une synthèse :

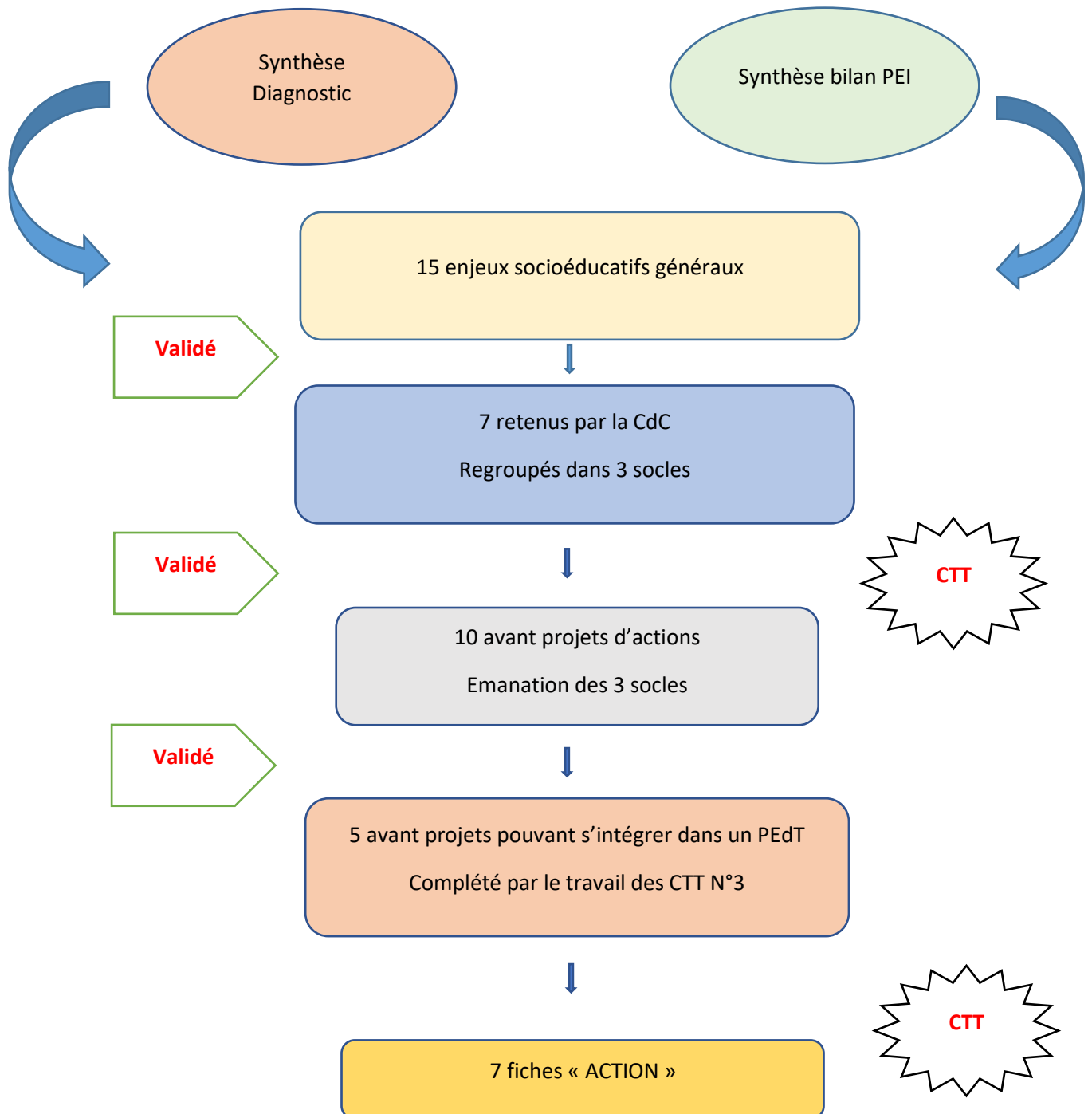
- Des valeurs éducatives identiques entre les acteurs (Respect, Partage)
- Une volonté de fluidifier le parcours de l'enfant et du jeune entre les différents organisateurs
- Une dynamique partenariale à coordonner
- Comment mieux accueillir le Handicap au sein des établissements ?
- Un souhait de rendre plus simple et compréhensible le PEdT intercommunal pour les parents, les acteurs de terrain...
- Proposer des parcours de formation transverses entre les différents acteurs
- S'appuyer sur l'existant (axes éducatifs du Pei à préserver).

NB : Le résultat de ce travail a permis de valider l'analyse faite par le cabinet Jean Philippe GUILLEMET lors du diagnostic (panorama statistique, questionnaire famille et entretiens individuels)

Fait à souligner, les quatre démarches aboutissent à des éléments clefs identiques et récurrents.

IV- Des enjeux socio-éducatifs identifiés, des avant projets validés

Carte mentale élaboration PEdT



4-1) les enjeux socioéducatifs

Le diagnostic réalisé permet d'identifier des besoins que nous appelons « enjeux socio-éducatifs ».

Ci-dessous les 5 enjeux en lien avec le PEdT sont ici détaillés.

➤ La petite enfance

- Répondre à la demande des familles en matière de mode d'accueil
- Anticiper le départ à la retraite des ASMAT du territoire
- Identifier et s'appuyer sur l'offre privée
- La question des horaires atypiques

➤ Le parcours de l'enfant de 3 – 11 ans

- Le maintien de la qualité de service dans un contexte économique tendu
- Une dynamique partenariale à coordonner
- Fluidifier le parcours de l'enfant entre les différents organisateurs
- Proposer des parcours de formation transverses entre les différents acteurs
- Informer/communiquer autour du PEDT intercommunal envers les familles/les partenaires

➤ Le soutien à la jeunesse

- Des services fonctionnant toute l'année
- Proposer des lieux de rencontre pour les jeunes
- Des partenariats dans la communauté éducative
- Le soutien aux initiatives locales
- Des plans d'actions divers et variés (santé, loisirs, prévention, accès aux droits...)
- Informer/communiquer autour du PEDT intercommunal envers les familles/les partenaires

➤ La parentalité

- Soutenir les familles monoparentales
- Accompagnement à la fonction parentale

➤ Le handicap

- Anticiper l'arrivée importante des enfants porteurs d'handicaps au sein des établissements (EAJE, ALSH, écoles, collèges, pauses méridienne, associations) > temps de formation ?
- Proposer des lieux/temps de répit aux familles
- Orienter, accueillir ces familles

A titre d'information, il est présenté les autres enjeux identifiés lors du diagnostic.

- Les transports / les pistes cyclables
- L'emploi
- L'accompagnement des anciens
- Le numérique
- Le logement
- L'accès aux services administratifs
- L'accès aux soins
- La dynamique de vie sociale
- Les commerces
- La vie associative

La Communauté de communes Médoc Estuaire en lien avec ses compétences, a choisi de se saisir de 5 enjeux suivants : **la petite enfance, l'enfance et la jeunesse** d'une part, **la parentalité et le handicap** d'autre part, à titre expérimental.

Sur les autres enjeux que sont les **transports, la mobilité** et le **logement**, d'autres partenaires sont légitimes, la CdC pouvant venir en appui, le cas échéant.

Pour poursuivre le travail, ces enjeux ont été regroupés dans 3 socles afin d'élaborer des plans d'actions à partir des expériences et vécus des acteurs de la communauté éducative lors d'animations de comité techniques

« Le parcours de l'enfant 0-17 ans »

(La petite enfance / le parcours de l'enfant de 3 – 11 ans / le soutien à la jeunesse)

« Vivre ensemble »

(Le Handicap / la Parentalité)

« Bien vivre sur le territoire »

(Les transports/la mobilité (dont les pistes cyclables) / le logement (dont l'OPAH))

La poursuite du travail collectif des comités techniques se sont réunis a permis d'identifier les actions existantes ou à créer pour répondre de manière opérationnelle aux enjeux précédemment cités.

Ceci a permis de faire un état des lieux des actions déjà mises en œuvre mais insuffisamment connues ou reconnues ainsi que de recueillir les idées d'évolution voir de création (ex. structure jeunesse).

Les 10 avant projets ci-dessous présentés en sont la production.

4-2) Les 10 avant-projets

Légende :

P E D T / P M

CTG

Hors
CTG / P E D T

Structure jeunesse
10-13 ans / 14-17 ans

Un guide de l'inclusion

Des actions intergénérationnelles

Des actions passerelles 10-12 ans

Une épicerie solidaire

Un accueil itinérant (ou non) autour de la
parentalité / un Lieu d'Accueil Enfant
Parent (LAEP)

Un lieu d'accueil et d'échanges
Jeunes/Anciens/familles (Si EVS)

Hébergements de jeunes travailleurs,
saisonniers...

Création navettes Médoc + minibus

Maillage cyclable / chemins de randonnées
(valorisation, sécurisation, création)

Il est à noter que ce sont les mêmes enjeux qui ont été retenus dans le cadre de mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée en novembre 2023 entre la Communauté de communes, les 10 communes membres et la CAF de Gironde.

V- Des fiches « action » pour y répondre

Fort de toute cette matière, le Projet Éducatif Territorial (PEdT) de Médoc-Estuaire s'inscrit avant tout dans les valeurs de la République Française. Il se développe en référence à la Convention Internationale des Droits de l'enfant.

Le PEdT affirme le principe de laïcité comme moyen de vivre ensemble et de respect de chacun.

Il s'attachera à rendre vivant chaque jour par les actions menées avec les enfants et les postures des éducateurs du territoire. Ces valeurs renvoient tout d'abord à la liberté de chaque citoyen telles que la liberté de conscience, d'expression, de choix, de participation et d'engagement. Elles renvoient également au respect des individualités et des différences à travers l'égal accès aux structures ainsi qu'aux propositions éducatives du territoire. Enfin, elles renvoient à l'attention portée à autrui à travers les notions de partage, entraide, tolérance, bienveillance relationnelle, la valorisation de tous, etc.

Les intentions éducatives du territoire ne se limitent évidemment pas aux enfants scolarisés. La prise en compte du travail des acteurs de la Petite enfance et de la jeunesse de la Communauté de communes est essentielle voir indispensable.

Il est reconnu qu'il existe une continuité entre la petite enfance, l'enfance, l'adolescence et la jeunesse.

Il s'agira tout d'abord d'intervenir avec le souci constant de répondre aux besoins des enfants et des jeunes du territoire tels qu'ils ont pu être identifiés à ce jour, et tels qu'ils pourront être réévalués au fur et à mesure de la mise en œuvre du Projet Éducatif Territorial.

Ensuite, il conviendra de situer l'action éducative en cohérence avec les besoins du territoire et les priorités des autres politiques publiques qui animent Médoc Estuaire. Il s'agit de situer la politique éducative locale en relation avec les enjeux du territoire en termes de développement social, économique, culturel, écologique, etc. et donc, de considérer que l'action éducative auprès de chaque enfant, visant à son émancipation, constitue un moteur de progrès social et un bénéfice pour l'ensemble du territoire.

Enfin, c'est au travers de la mobilisation permanente du plus grand nombre que seront déployées la réflexion et l'action éducative : coéduquer, mobiliser les citoyens autour des enjeux éducatifs, c'est aussi une manière de contribuer au développement local, à la diffusion d'une citoyenneté active, mobilisatrice de l'ensemble des ressources humaines du territoire.

Il convient alors de porter une attention particulière aux différents besoins sociaux, éducatifs et culturels des enfants et de s'engager à construire une approche globale et évolutive des différents politiques enfance, jeunesse afin de garantir le droit à une action éducative de qualité.

Un autre enjeu dit fondamental qui servira de base de départ pour toutes les actions sera le maintien, voire l'amélioration, de la qualité d'accueil et de service des structures Petite Enfance et ALSH.

Il est précisé ici que la transition entre les avant-projets et les actions qui vont en découler pour mettre en œuvre ce PEdT sont de 2 natures.

La première consiste à identifier et faire porter à connaissance tout le savoir-faire mobilisé par la communauté éducative du territoire et cela depuis parfois plusieurs années. Nous la nommerons l'EXISTANT.

La deuxième ciblera plus particulièrement la Jeunesse. L'innovation, l'expérimentation seront privilégiées...Nous la nommerons DEVELOPPEMENT

Simple, synthétique, compréhensible par tout le monde. Le vocabulaire employé doit être universel afin d'éviter des définitions diverses et variées.

Pour amorcer le démarrage du PEdT, 7 Fiches démarches sont ici proposées. Il sera possible d'étoffer en cours d'années ce PEdT par l'ajout de nouvelles fiches si les besoins le nécessitent.

Un élément essentiel de ce projet, qui servira de base de départ pour toutes les actions sera le maintien, voire l'amélioration, de la qualité d'accueil et de service des structures Petite Enfance et ALSH.

EXISTANT

- 1- FA : Maintenir le niveau de satisfaction des usagers concernant les établissements Petite Enfance et ALSH
- 2- FA : Améliorer les continuités éducatives entre les structures
- 3- FA : Réalisation d'un guide de l'inclusion
- 4- FA : Favoriser la démarche d'ouverture des domaines de l'éducation
- 5- FA : Consolider et animer les réseaux professionnels de la communauté éducative du territoire
- 6- FA : Faire vivre le PEdT/PM

DEVELOPPEMENT

- 7- FA : Développer et soutenir une offre territoriale Jeunesse 10-13 ans et 14-17 ans

Fiche Action N°1

Maintenir le niveau de satisfaction des usagers concernant les établissements Petite Enfance et ALSH

CONTEXTE

L'organisation des structures éducatives de Médoc Estuaire a connu des évolutions importantes ces dernières années du fait de l'accroissement de la population et des réformes successives de l'organisation éducative à l'échelle nationale (refondation de l'école, du collège, service publique de la petite enfance, plan mercredi).

L'enjeu est aujourd'hui de « maintenir » une organisation stable, pérenne qui anticipe les évolutions à venir inévitables du territoire.

ORIENTATIONS DE TRAVAIL

- 1. Poursuivre l'évolution de l'organisation des services communautaires pour les adapter aux orientations de ce Projet Éducatif Territorial et aux enjeux de développement du territoire.**

La Communauté de communes a entrepris une démarche de réorganisation au cours de ces dernières années. Au-delà de l'organisation interne des équipes, l'organisation devra s'attacher à développer l'ensemble des liens fonctionnels des structures éducatives avec leur environnement et à mobiliser les éducateurs et partenaires de façon pérenne.

Concrètement cela passera par :

- **Organiser du lien entre les services intercommunaux**, notamment avec le service petite enfance et son projet social, le service communication et ses outils, les services techniques et ses projets pour accueillir les nouvelles familles, etc.
- **Réinterroger chaque année l'organisation du service petite enfance et enfance jeunesse** pour vérifier son adéquation avec les objectifs poursuivis par ce Projet Éducatif Intercommunal.
- **Décliner le projet de service en fiches de poste** opérationnelles qui définissent les fonctions et rôles de chacun.
- **Organiser des projets thématiques transversaux** se développant entre les structures, les tranches d'âges et les temps de l'enfant et du jeune.
- **Élaborer le projet pédagogique/projet d'établissement de chaque structure à partir d'une analyse** de son territoire d'action et de son public, tant en termes de données sociales de la population (catégories socio-professionnelles, mobilité, taux de travail), que de repérage des ressources associatives et partenariales.
- **Repérer, mobiliser et utiliser les compétences spécifiques** des personnels et les ressources du territoire.
- **Former les équipes** sur la mise en œuvre opérationnelle de projets thématiques
- **Partager avec les intervenants extérieurs** les valeurs et orientations de ce Projet Éducatif Territorial et les informer du projet pédagogique ou d'établissement des structures dans lesquels ils interviennent.

- **Rechercher des partenariats** pour amener les ressources manquantes sur le territoire et impliquer les partenaires institutionnels dans les projets afin qu'ils mobilisent les ressources de leurs services pour faciliter leur mise en œuvre.
- **Adapter les locaux aux ambitions éducatives** et donc se donner les moyens matériels d'accueillir autant d'enfants que nécessaire dans de bonnes conditions, d'organiser des activités diversifiées et de qualité. (Cf cahier des charges pour un accueil périscolaire type)
- **Structurer les espaces de chaque établissement** en fonction des besoins des enfants de la tranche d'âge accueillie et des objectifs pédagogiques définis.

2. Se soucier de l'équité territoriale

Étant donné les disparités existantes entre les communes regroupées au sein de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire, les propositions éducatives s'attacheront à viser une équité entre les enfants, jeunes et familles des différentes communes.

Ainsi les projets des structures d'animation intercommunales et communales s'attacheront à mobiliser des ressources extérieures à la commune afin de compenser leur absence au niveau local.

Il s'agira donc de :

- **Recenser les ressources existantes** et repérer les manques
- **Organiser la mobilité des moyens intercommunaux** pour les amener sur les territoires et auprès des publics les plus éloignés de l'offre éducative / mobiliser les communes
- **Renforcer le lien avec les mairies** et les équipes municipales autour du projet éducatif intercommunal
- **Repérer les ressources extérieures** et les mobiliser.

3. Permettre aux familles d'être partie-prenante du projet éducatif territoriale et de l'organisation des structures

L'enjeu est ici de permettre aux familles et principalement aux parents de sortir de la logique d'utilisateurs de service pour aller vers une logique de participation citoyenne.

INFORMER largement les familles sur :

- Les valeurs, objectifs et enjeux éducatifs de ce Projet Educatif Intercommunal ;
- L'organisation des propositions éducatives sur le territoire et leurs modalités de mise en œuvre ;
- Les différentes actions et projets s'inscrivant dans le cadre du Projet Educatif Intercommunal.

IMPLIQUER les parents dans :

- La réflexion éducative par le biais des rencontres territoriales pour l'éducation ou de conseils de structure ;
- Les actions éducatives auxquelles participent leurs enfants ;
- Le fonctionnement quotidien des structures tels que l'aménagement (petites constructions, petits travaux, etc.). En effet, la participation à l'action suscite et entretient la participation du

plus grand nombre et notamment des personnes ne disposant pas d'appétence pour s'exprimer en groupe lors de réunions.

CONSULTER périodiquement et/ou quotidiennement les familles au plus près des activités des enfants par le biais de divers procédés (murs d'expressions, livrets, boîtes à idées, questionnaires, interview, temps de rencontre, moments conviviaux, etc.) afin de faire évoluer les organisations en conséquence ou de justifier les choix en place et les contraintes existantes. Les enfants pourront être les premiers acteurs de ce recueil de parole.



Initiative déjà conduite

Festi'famille,
Futur ALSH de Cussac Fort Médoc,
Journées pédagogiques,
Conseil des Parents,
Parcours de formation (ex. BAFA,
SB) ...
Guide d'accueil du nouvel
animateur



Acteurs mobilisés

Ensemble des acteurs éducatifs du territoire et, plus spécifiquement : les structures de la Communauté de communes, les écoles et collèges.

Fiche Action N°2

Améliorer les continuités éducatives entre les structures

CONTEXTE

La continuité éducative est la cohérence qui se développe entre les différents temps de vie de l'enfant ou du jeune, entre les différents espaces qu'il fréquente, entre les interventions de l'ensemble des co-éducateurs. Elle doit être en permanence enrichie par le travail collectif de l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.

Lors des échanges participatifs d'élaboration de ce Projet Éducatif Territorial, la continuité éducative a souvent été interrogée et les participants ont noté la nécessité de réfléchir et formaliser **l'organisation des temps de transition entre les différents temps de l'enfant** au sein d'une même journée, entre les accueils périscolaires et les propositions extrascolaires (centres de loisirs, associations) et d'accompagner le passage entre les services petite enfance, enfance et jeunesse.

ORIENTATIONS DE TRAVAIL

Etape 1 : Au quotidien au sein de l'école

La continuité éducative se joue avant tout **au sein d'une même journée** vécue par les enfants, les jeunes et leurs familles. Elle se matérialise par **des transitions douces et pensées entre les différents temps** de l'enfant ou du jeune et par une explicitation pour les parents, des différentes missions des adultes encadrant les enfants tout au long de la journée.

Les personnels des accueils périscolaires de Médoc-Estuaire, qui interviennent pour certains durant la pause méridienne, accompagnent les enfants tout au long de la journée et rencontrent les parents quotidiennement. Ils représentent de ce fait des interlocuteurs privilégiés pour les parents et les enseignants.

Aussi, au sein de chaque école, les équipes communautaires s'attacheront à initier des relations partenariales basées sur la connaissance des personnes. **Les directeurs d'accueils périscolaires participeront aux conseils d'école et veilleront à entretenir un lien quotidien avec les enseignants, les personnels communaux et les parents.**

De même les établissements d'accueil du Jeune Enfant de la CdC ont un rôle essentiel pour permettre le passage de l'enfant entre la crèche et ses premiers pas à l'école.

Etape 2 : Entre les propositions périscolaires et extrascolaires

La continuité éducative se joue également entre les différentes structures utilisées par un enfant ou un jeune.

Les besoins en mode de garde sont amenés à évoluer rapidement en fonction des aléas de l'organisation des familles. Au-delà d'un mode de garde, les accueils collectifs de mineurs et les propositions éducatives des associations dans les temps péri et extra scolaires constituent autant d'éléments nécessaires à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur émancipation future.

Les accueils périscolaires sont utilisés par de très nombreuses familles. Les personnels de la Communauté de communes intervenant au sein des écoles et des accueils périscolaires sont donc les plus à même **d'orienter les enfants, les jeunes et leurs familles vers les propositions extra scolaires** adaptées aux besoins des enfants. De même, il s'agira de développer une **dynamique entre les temps périscolaires et les temps extrascolaires** afin de rendre plus cohérente l'articulation entre l'intervention des équipes éducatives durant les 36 semaines d'école et les 16 semaines de vacances.

Etape 3 : Entre les structures petite enfance, enfance, jeunesse

La sédentarité des familles habitant à Médoc-Estuaire nécessite de **penser l'accompagnement des transitions inhérentes à la croissance des enfants et des jeunes** qui s'imposent à chaque famille : des

structures petite enfance aux structures maternelles / des structures maternelles aux structures élémentaires / des structures élémentaires au collège et structures jeunesse / des structures jeunesse au monde étudiant ou professionnel.

Ce point a été abordé de nombreuses fois lors des échanges participatifs d'élaboration de ce Projet Éducatif Intercommunal tant par les familles que par les professionnels.

Aussi, l'organisation des propositions éducatives de Médoc-Estuaire accordera une importance toute particulière à l'accompagnement des enfants, des jeunes et de leurs familles dans ces transitions. Cela se traduira par :

- **une information** développée adressée à chaque famille par voie postale, par voie électronique (mails et réseaux sociaux)
- **des temps d'information et d'échanges spécifiques** à ces sujets au sein des structures communautaires et des écoles
- **la formation des équipes** à l'accompagnement de ces étapes (connaissance du fonctionnement des autres structures, écoute des enfants et des familles, accueil des plus jeunes, etc.)
- **l'organisation de passerelles entre les structures**



Initiative déjà conduite

- Des actions « passerelles » sont développées entre les accueils périscolaires maternels et élémentaires.
- Entre les crèches, écoles maternelles et accueils périscolaires maternels.
- Des chartes existent, sur certains sites, portant sur les temps de transition.
- Des parcours de formation interprofessionnelles sont mises en place (ex Programme PHARE)



Acteurs mobilisés

Ensemble des acteurs éducatifs du territoire et, plus spécifiquement : les structures de la Communauté de communes, les écoles et collèges.

L'accueil inclusif en ACM

Guide d'accompagnement des équipes

CONTEXTE

Parce qu'il s'agit d'une obligation dans le cadre de la réglementation des accueils collectifs de mineurs d'autre part mais surtout une ambition éducative, les équipes professionnelles de la Communauté de communes sont particulièrement mobilisées quant à accueillir les enfants à besoins spécifiques ainsi que leurs familles.

ORIENTATIONS DE TRAVAIL

Le Projet Educatif Territorial de Médoc Estuaire vise à répondre aux besoins éducatifs de tous les enfants et jeunes du territoire. Différentes actions sont déjà mises en place :

- **Anticiper l'accueil des enfants à besoins particuliers** (situation de handicap, difficulté comportementales, difficultés familiales, précarité sociale ou culturelle) par **la formation des équipes éducatives et l'aménagement des locaux.**
- **Réinterroger les modalités de mise en œuvre des Projets d'Accueil Individualisé** au sein des accueils collectifs de mineurs gérés par la Communauté de communes.
- **Renforcer les partenariats** avec les acteurs du territoire les plus concernés par l'accueil des enfants à besoins particuliers (associations spécialisées, services du Département, etc.)
- **Amélioration des modalités d'inscription**

En complément, il a semblé judicieux d'étoffer ses pratiques par la réalisation d'un guide « inclusion » à destination des équipes d'animation des ALSH dans un premier temps :

Celui-ci est en cours de finalisation et est le fruit d'un travail partagé entre les acteurs du territoire et la cellule Handicap du Département et Récréamix. Son lancement est prévu pour la fin d'année 2024.



Initiative déjà conduite autour de l'inclusion

Parcours de formation « inclusion » avec la plateforme Récréamix et l'association Médoc Enfance Handicap.

Rencontres professionnelles autour de la thématique « inclusion »

Amélioration du système d'inscription afin de mieux connaître les spécificités

Participation à la journée inclusion au domaine de Nodris à Verthueil...



Acteurs mobilisés

Ensemble des acteurs éducatifs du territoire et, plus spécifiquement : les structures de la Communauté de communes, Récréamix, Médoc Enfance Handicap, la CAF de Gironde, la cellule handicap du Département,

Fiche Action N°4

Favoriser la démarche d'ouverture des domaines d'éducation

CONTEXTE

Les ressources de Médoc Estuaire, bien que nombreuses et diversifiées ne couvrent pas de façon égale tous les domaines d'éducation. A titre d'exemple, on peut noter la rareté des lieux de diffusion culturelle et des propositions artistiques sur le territoire.

Aussi, lors des échanges participatifs d'élaboration de ce Projet Éducatif Territorial ont souligné l'importance que l'action organisée par la Communauté de communes Médoc-Estuaire et ses partenaires complète l'offre éducative en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles. Il sera nécessaire pour cela de mobiliser des ressources extérieures au territoire.

ORIENTATIONS DE TRAVAIL

La proposition éducative mise en œuvre en application de ce Projet Éducatif Territorial s'attachera à équilibrer les actions dans les domaines suivants :

- éducation artistique et culturelle
- éducation à l'environnement
- éducation à la citoyenneté
- éducation à la santé
- éducation au numérique
- éducation aux médias

Cette démarche « d'éducation à ... » se développera en fonction de l'élargissement croissant du territoire des enfants et des jeunes. Elle se matérialisera autant par des activités ponctuelles, que des actions à court terme et des projets à moyen terme.

Elle pourra se développer au sein de chaque groupe d'enfants ou jeunes, à l'échelle de la structure ou être le support de projets transversaux à l'échelle du territoire. Elle pourra faire l'objet d'actions spécifiques sur une domaine ou se développer au travers de projets thématiques. On peut citer à titre d'exemple un projet intergénérationnel qui comprendrait des interventions artistiques, des interventions santé, des rencontres entre enfants, jeunes et personnes âgées, l'utilisation d'outils numériques, la consultation de médias, etc.)

Elle sera l'occasion de mobiliser de nouveaux partenaires tant locaux qu'extérieurs au territoire.



Initiative déjà conduite

Un partenariat riche existe déjà avec le Carré-Colonnes, mais aussi avec des acteurs locaux (une compagnie de théâtre, une école de musique, un plasticien).



Acteurs mobilisés

Ensemble des acteurs éducatifs du territoire et, plus spécifiquement : les professionnels des accueils périscolaires et centres de loisirs.

Consolider et animer les réseaux professionnels de la communauté éducative du territoire

CONTEXTE

La démarche participative d'élaboration du Projet Éducatif Intercommunal a été l'occasion d'intensifier les liens entre les partenaires éducatifs. Les responsables locaux des institutions en charge de l'enfance et de la jeunesse institutionnels (Éducation Nationale, Mutualité Sociale Agricole, Caisse d'Allocations Familiales, Département) ont participé aux comités de pilotage. Cela a permis de renforcer les relations partenariales institutionnelles par une reconnaissance et une coopération entre les personnes.

Les acteurs éducatifs de terrain (animateurs, parents, professionnelles de la Petite Enfance, enseignants, élus) ont participé aux comités techniques thématiques animées dans le cadre de l'élaboration de ce projet, et certains ont été rencontrés lors des entretiens individuels. Les échanges collectifs ont souvent permis que soit exprimé le souhait de conserver la dynamique créée tout au long de la mise en œuvre de ce projet.

ORIENTATIONS DE TRAVAIL

Ce souci partenarial se matérialisera dans les choix de gouvernance de ce Projet Éducatif Territorial à tous les niveaux de gestion : au niveau institutionnel en impliquant au maximum les institutions concernées par l'enfance et la jeunesse au sein du comité de pilotage du PEdT/CTG ; au niveau opérationnel en impliquant les partenaires au sein de l'Observatoire PEdT/CTG ou du Groupe de Travail Jeunesse ; au niveau des actions éducatives en impliquant des partenaires dans les propositions des structures et en développant les liens avec les associations, les établissements scolaires et les familles.

La dynamique partenariale peine parfois à perdurer lorsque les enjeux s'amoindrissent et que la qualité éducative se développe. Elle mobiliser en effet le temps et l'énergie des acteurs locaux et est confrontée au renouvellement des personnes. Aussi, une attention particulière sera à apporter à l'accueil des nouvelles personnes représentant un partenaire, notamment institutionnel. L'aspect partenarial du Projet Educatif Intercommunal pourra se développer selon 3 axes :

- ➔ **Partenariat thématique** pour mobiliser des ressources diversifiées et de qualité pour les actions éducatives (intervenants, prestataires, artistes...) autour d'un domaine particulier de pratiques éducatives. Il s'agira d'identifier les acteurs intervenant dans chaque domaine et de favoriser l'émergence de projets communs.

- ➔ **Partenariat local** pour partager les valeurs et objectifs éducatifs avec les établissements scolaires, les associations, les institutions, les entreprises locales œuvrant dans le domaine éducatif ou pouvant servir de ressources aux projets d'animation. Dans cette perspective, c'est plutôt la proximité géographique qui sera le point d'accroche entre les partenaires.

- ➔ **Partenariat éducatif** : avec les projets d'écoles et d'établissements. Ces partenariats se développeront en référence aux projets éducatifs des acteurs concernés, en fonction des sujets pouvant faire consensus ou évoquant une complémentarité.



Initiative déjà conduite

La journée « Festi-familles » a permis la mobilisation des professionnels de la Communauté de communes mais aussi, dès la première édition, de plusieurs partenaires du territoire.

Parcours d'Education Artistique et Culturelle avec les écoles du territoire et la scène Nationale Carré Colonnes

La semaine de la Petite Enfance
Programme de formation PHARE avec l'Education Nationale...



Acteurs mobilisés

Ensemble des acteurs éducatifs du territoire et notamment les différentes institutions.

Fiche Action N°6

Faire vivre le PEdT/Plan Mercredi

CONTEXTE

A l'instar de la démarche participative mise en œuvre pour élaborer ce Projet Éducatif Territorial, sa mise en œuvre fera appel à l'implication de l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire de Médoc-Estuaire.

ORIENTATIONS DE TRAVAIL

Ainsi, les structures, les équipes chargées de la mise en œuvre de ce PEdT, que ce soient des structures d'accueils collectifs de mineurs communautaires, les crèches les RPE, des associations ou des écoles s'engagent à :

- S'approprier les valeurs de ce Projet Éducatif Territorial et la charte du Plan Mercredi
- Rechercher en équipe avec les personnes encadrant directement les enfants et jeunes comment mettre en œuvre les orientations de ce Projet Éducatif Territorial
- Décliner dans leur projet de structure (projet d'établissement, pédagogique, projet associatif, projet d'école) les orientations et fiches projets.
- Mobiliser les moyens nécessaires à la réussite de ces objectifs.

Cela passera par une démarche progressive coordonnée par le service enfance jeunesse :

Etape 1 – Informer, inviter, inciter à participer : présentation du PEdT, explicitation de ces valeurs, principes, orientations et projets par le biais de temps spécifiques au sein des établissements Petite Enfance, accueils collectifs de mineurs, des associations et des écoles.

Etape 2 – Engager, formaliser : démarche de signature de ce document les représentants locaux de l'Éducation nationale et par les associations dans un second temps afin que les structures et leurs responsables s'engagent formellement dans la mise en œuvre de ce projet.

Etape 3 - S'approprier, organiser la mise en œuvre : temps de réflexion et d'appropriation du PEdT au sein de chaque équipe afin que les projets de chaque structure soient établis en référence à ce Projet Éducatif Intercommunal, que ce soit les projets pédagogiques des accueils collectifs de mineurs, les projets associatifs ou les projets d'écoles.

Les familles ne seront pas exclues de cette démarche d'appropriation. Elles sont ici comprises dans les termes « associations » et « écoles » car dans les communes de Médoc-Estuaire comme ailleurs, les familles sont représentées par les parents élus aux conseils d'école et par des associations de parents ou d'habitants.

Cette démarche progressive se développera **simultanément auprès des 3 types d'acteurs éducatifs cités** : les structures de la Communauté de communes, les associations, les écoles et collèges.

Elle nécessitera la mise en place d'un partenariat institutionnel fort, tant avec les Mairies que de l'Éducation nationale.

Fiche Action N°7

Développer et soutenir une offre territoriale Jeunesse 10-13 ans et 14-17 ans

CONTEXTE

Au regard du nombre de jeunes habitant le territoire et des enjeux éducatifs énoncés précédemment, la proposition éducative actuelle en direction des jeunes a été jugée quelque peu insuffisante lors des échanges collectifs dans les comités techniques ainsi qu'en commission Enfance et Jeunesse.

La nécessité de séparer les jeunes en deux tranches d'âges : les préadolescents (11-13 ans) et adolescents (14-17 ans) a également été exprimée à plusieurs reprises.

Aussi, ce Projet Éducatif Territorial souhaite **renforcer les propositions en direction des jeunes, les diversifier et les développer selon une démarche évolutive tant en termes de temps que d'ampleur.**

ORIENTATIONS DE TRAVAIL

- **Étape 1 : REFLECHIR**

C'est à dire s'appuyer sur tout le travail déjà réalisé depuis des années et en tirer un bilan. Ensuite c'est réaliser ce travail de manière collégiale et établir une feuille de route en séparant les tranches d'âges.

- **Étape 2 : ECRIRE et FAIRE VALIDER**

C'est écrire un projet jeunesse avec un plan d'actions réalisable tout en s'appuyant sur une dynamique partenariale (ex. collègues de secteur).

C'est faire valider par les instances le projet jeunesse (types d'activités d'actions et de projets, les domaines d'activités, les lieux géographiques, les intervenants, les modes d'intervention, le budget, le profil du personnel etc.).

- **Étape 3 : METTRE EN ŒUVRE et EVALUER**

Élaborer pour chaque tranche d'âge de propositions éducatives et ou sociales :

- ⇒ la proposition d'activités, d'actions et de projets au sein desquels les jeunes sont utilisateurs
... **"un projet POUR les jeunes"**
- ⇒ la proposition de projets suscitant l'implication active des jeunes... **"un projet AVEC les jeunes"**
- ⇒ la proposition d'espaces et d'outils permettant aux jeunes de concevoir et réaliser eux-mêmes leurs actions et projets. **"un projet PAR les jeunes"**

Tout au long de cette évolution, une attention particulière sera portée aux jeunes les plus éloignés géographiquement et/ou culturellement des propositions éducatives, des jeunes à besoins particuliers (situation de handicap, de précarité sociale ou culturelle) ainsi qu'à l'accompagnement du passage des actions enfance aux actions jeunesse. Cela se matérialisera notamment par une information et un accompagnement des familles concernées.

Les acteurs mobilisés

Les membres du Groupe de Travail « Jeunesse »

Les membres du COPIL et les élus locaux

Les acteurs départementaux du schéma départemental pour la jeunesse (CAF, DDCS, Département, Éducation Nationale, MSA) et les autres partenaires institutionnels (missions locales, etc.)

Les jeunes de 11 à 17 ans habitant Médoc Estuaire

Les familles de Médoc Estuaire.

Les associations proposant des activités aux 11-17 ans.



Initiative à explorer

Une réflexion est en cours autour de la mise en œuvre d'un accueil jeunes au sein d'un des 2 collèges du territoire



Acteurs mobilisés

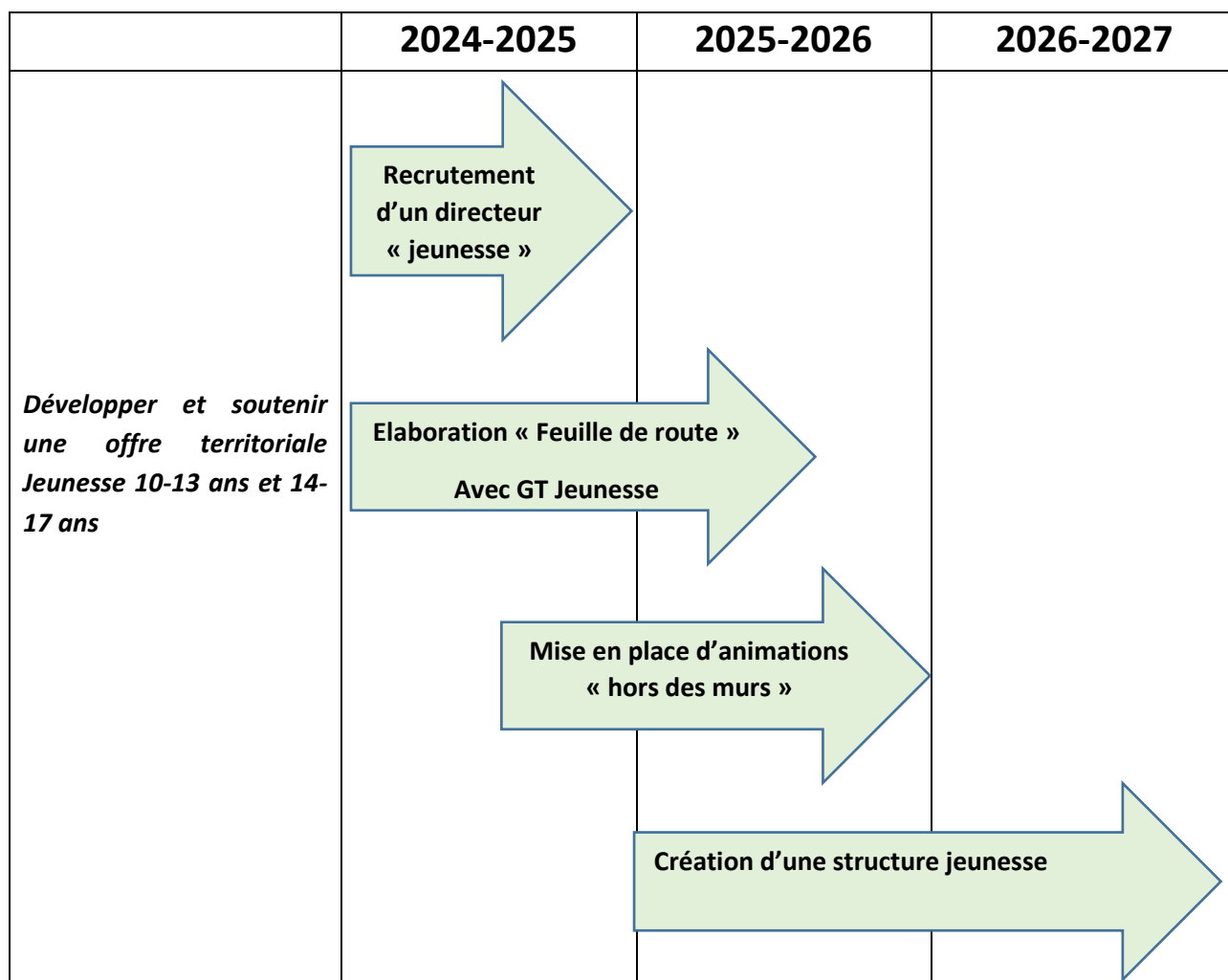
Ensemble des acteurs éducatifs du territoire et plus spécifiquement ceux intervenant auprès du public « jeunes ».

VI- Une mise en œuvre et un suivi dynamique

6-1) Planning prévisionnel du déploiement du PEdT à travers quelques actions

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<i>Maintenir le niveau de satisfaction des usagers concernant les établissements Petite Enfance et ALSH</i>			
<i>Améliorer les continuités éducatives entre les structures</i>	 		
<i>Réalisation d'un guide « inclusion » en faveur des ACM</i>			
<i>Favoriser la démarche d'ouverture des domaines de l'éducation</i>	 		

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<i>Consolider et animer les réseaux professionnels de la communauté éducative du territoire</i>			
<i>Faire vivre le PEdT/PM</i>			



6-2) Evaluation du PedT

L'évaluation vise à produire des connaissances sur les actions publiques et leurs effets dans le double but de permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur et d'aider les décideurs à en améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts.

Elle contribue ainsi à rationaliser la prise de décision publique, à moderniser la gestion des services publics et à rendre plus efficace la dépense publique. Dans la mesure du possible il s'agira d'associer les enfants, les jeunes et leurs familles, ainsi que les différents acteurs éducatifs du territoire aux différentes démarches d'évaluation.

Cette évaluation servira aussi à réaliser celle prévue dans le cadre de la CTG.

L'évaluation portera sur 5 principaux critères que sont :

- IMPACT : effet des résultats sur l'environnement. Quels sont-ils ?
- EFFICACITE : degré d'atteinte des objectifs visés, voulus. Les résultats atteints sont ils conformes aux objectifs retenus ?
- EFFICIENCE : degré d'atteinte des objectifs visés en rapport aux moyens mobilisés. Les résultats sont ils à la mesure de l'ensemble des moyens mobilisés ?
- PERTINENCE : rapport entre les besoins identifiés et les intentions ou les objectifs. L'action constitue t'elle une réponse adaptée aux problèmes identifiés ?
- COHERENCE : rapport entre les ressources mobilisées et les objectifs. Les moyens juridiques, humains et financiers mis en place sont-ils adaptés aux objectifs ? Les finalités de l'action sont elles en cohérence avec les actions prioritaires ?

L'évaluation s'effectuera pendant la mise en œuvre du projet. Elle aura pour objectif de vérifier si les résultats et impacts sont en train d'être atteints. 2 évaluations auront lieu chaque année, une dite « intermédiaire » afin de réajuster si nécessaire les orientations, moyens et une autre dite « finale » en fin d'année scolaire.

Elles feront l'objet d'un document écrit et seront présentées au COPIL ainsi qu'aux commissions Enfance et Jeunesse

L'organe en charge du processus est l'Observatoire CTG/PedT qui se réunira pour la première fois le 8 octobre 2024. Celui-ci travaillera lors de cette première rencontre à « s'outiller » pour mener à bien cette étape du projet.

Il lui sera proposé de s'appuyer sur les questionnements présents ci-dessous (ressource issue de la plateforme Acté33) :

Objectif général du PEdT (enjeux et axes)
<i>Quels sont les objectifs généraux du PedT et de la CTG ? Vous semblent-ils pertinents ? Ont-ils été défini de façon unilatérale ou collective ? Sont-ils connus des co-éducateurs (parents, enseignants, associations, animateurs, élus, personnel de la petite enfance, membres du CODIR) ? Sont-ils partagés ?</i>
Sous objectifs (les Fiches Actions)
<i>Quels sont les objectifs généraux du PedT et de la CTG ? Vous semblent-ils pertinents ? Ont-ils été défini de façon unilatérale ou collective ? Sont-ils connus des co-éducateurs (parents, enseignants, associations, animateurs, élus, personnel de la petite enfance, membres du CODIR) ? Sont-ils partagés ?</i>
Ressources Humaines
<i>Quelles sont les ressources humaines mobilisées pour mettre en œuvre ce double projet ? Comment interviennent-elles ? Sur quels temps ?</i>

<ul style="list-style-type: none"> • <u>L'implication de la Petite Enfance</u> <i>Le Pedt concerne t'il également les enfants de 0-3 ans ? Les objectifs éducatifs sont-ils communs/cohérents ? Quelles sont leurs qualifications, leurs statuts, leurs compétences, leurs capacités, leur légitimité ? Sont-ils porteurs des objectifs éducatifs ? Quels sont les liens avec les autres co-éducateurs ? Utilise t'on les compétences et l'expertise des professionnels de la Petite Enfance pour les enfants de 3-6 ans (EJE) ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Les équipes d'animation/direction d'ACM</u> <i>Sur quels temps interviennent-elles ? Quelles interventions proposent-elles ? Quelles sont les qualifications, les statuts, les compétences, les capacités, la légitimité des animateurs ? Sont-ils porteurs des objectifs éducatifs ? Quels sont les liens avec les autres co-éducateurs ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Les enseignants</u> <i>Interviennent-ils sur d'autres temps que le temps scolaire ? Sont-ils porteurs des objectifs éducatifs ? Quels sont les liens avec les autres co-éducateurs ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Les associations (bénévoles, salariés)</u> <i>Interviennent-elles dans les temps scolaires, périscolaires ? Les projets associatifs sont-ils en lien avec le PEdT ? Les activités proposées par les associations dans le temps extrascolaire et périscolaire sont-elles incluses dans le PEdT ? Quels sont les statuts des intervenants ? Leur légitimité est-elle reconnue ? Sont-ils porteurs d'objectifs éducatifs ? Quels sont les liens avec les autres co-éducateurs ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Les Parents</u> <i>Interviennent-ils dans les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ? Quels sont les liens entre les parents et les autres co-éducateurs ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Les personnels territoriaux (service technique, urbain, communication, culture...)</u> <i>Les différents services sont-ils mobilisés pour participer aux activités ? Sur quels temps ? De quelles façons : animation d'ateliers, interventions ponctuelles, personnes ressources, expertises... ? Sont-ils porteurs des objectifs éducatifs ? Quels sont les liens avec les autres co-éducateurs ? Les activités proposées dans le temps scolaires, périscolaires ou extrascolaire permettent-elles aux enfants d'établir un lien avec les différents services territoriaux ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Les entreprises</u> <i>Interviennent-elles dans les temps scolaires, périscolaires ? Les activités proposées dans le temps scolaires, périscolaires ou extrascolaire permettent-elles aux enfants d'établir un lien avec les entreprises locales ?</i>

<p><i>Sont-elles porteuses des objectifs éducatifs ?</i></p> <p><i>Quels sont les liens avec les autres co-éducateurs ?</i></p>
<p>Ressources matérielles</p>
<p><i>Quelles sont les ressources matérielles locales ?</i></p> <p><i>Quelles sont celles mobilisées dans le cadre du PEdT, de la CTG ?</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Locaux et espaces existants</u> <p><i>De quels locaux et espaces extérieurs dispose l'intercommunalité pour accueillir des groupes d'enfants ?</i></p> <p><i>Quels locaux sont mis à disposition de la CdC par les communes ?</i></p> <p><i>Quels locaux supplémentaires seraient-ils mobilisables ?</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Réseau de transport</u> <p><i>Comment les moyens de transport sont-ils utilisés dans la cadre du PedT ?</i></p> <p><i>Sur quels temps ?</i></p> <p><i>Sont-ils mutualisés avec les écoles ?</i></p> <p><i>Les temps périscolaires, extrascolaires permettent-ils les déplacements ?</i></p> <p><i>Y a t i d'autres moyens de transports mobilisables ?</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Autre matériel</u> <p><i>Quels sont les matériels mobilisés dans le cadre du PEdT ?</i></p> <p><i>Quels seraient les matériels supplémentaires mobilisables ?</i></p>
<p>Ressources financières</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Budgets disponibles</u> <p><i>Quelle logique comptable est mis en œuvre (répartition par lieu, par temps, par type d'activité...) ?</i></p> <p><i>Cette logique est-elle propice à la co-éducation ?</i></p> <p><i>Quelle masse salariale ?</i></p> <p><i>Quels budgets périscolaires ?</i></p> <p><i>Quel budget matériel ?</i></p> <p><i>Y a-t-il un budget affecté à la formation des co-éducateurs ? aux personnels de la CdC ?</i></p> <p><i>Y a-t-il un budget alloué à la communication du PEdT ?</i></p>
<p>Le partenariat</p>
<p><i>Quels sont les rôles et l'implication des co-éducateurs. La cohérence est-elle faite entre tous ces acteurs, et de quelle façon ?</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Les associations</u> <p><i>Ont-elles participé à l'élaboration du PEdT ? Si oui de quelle manière ?</i></p> <p><i>Ont-elles un rôle dans la coordination des rythmes périscolaires ?</i></p> <p><i>Dans quel cadre participent-elles à l'évaluation du PedT ?</i></p> <p><i>Quels apports ?</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>L'organisateur</u> <p><i>Quel lien est-il fait entre la CdC et les enseignants, les associations, les parents, les entreprises ?</i></p> <p><i>Quelles démarches la CdC entreprend-elle dans le partenariat éducatif</i></p> <p><i>Des temps de réunion/discussion des différents partenaires sont-ils organisés ?</i></p> <p><i>Quels apports ?</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Les Parents</u> <p><i>Ont-ils participé à l'élaboration du PEdT ? Si oui de quelle manière ?</i></p> <p><i>De quelle façon leur voix est-elle prise ne compte ?</i></p>

<p><i>Quels apports ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Les autres partenaires</u> <p><i>Qui sont-ils ?</i> <i>De quelle manière sont-ils partenaires ?</i> <i>Dans quel cadre participent-ils à l'évaluation du PEdT ?</i> <i>Quels apports ?</i></p>
<p>La concertation, le suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Comité de Pilotage</u> <p><i>Qui pilote ?</i> <i>Qui y participe ?</i> <i>Quel est le rôle du comité de pilotage ?</i> <i>Quelles sont les modalités de concertation ?</i> <i>De quelle façon le comité de pilotage suit-il l'avancement du PEdT/CTG ?</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Observatoire PEdT/CTG</u> <p><i>Qui pilote ?</i> <i>Qui y participe ?</i> <i>Quel est son rôle ?</i> <i>Quelles sont les modalités de concertation ?</i> <i>De quelle façon l'Observatoire suit-il l'avancement du PEdT/CTG ?</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Groupe de Travail « Jeunesse »</u> <p><i>Qui pilote ?</i> <i>Qui y participe ?</i> <i>Quel est son rôle ?</i> <i>De quelle façon le GT « Jeunesse » complète-t-il le PEdT/CTG ?</i></p>
<p>Les autres dispositifs existants</p> <p><i>Existe-t-il d'autres dispositifs ?</i> <i>Si oui lesquels (CTG, POTS, projets pédagogiques, Projet Social...) ?</i> <i>Un lien est-il fait entre ces différents projets et le PEdT ?</i> <i>Quels sont les apports du PEdT vis-à-vis de ces dispositifs ?</i> <i>Y a-t-il complémentarité ?</i></p>
<p>L'enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Les activités proposées</u> <p><i>Quels sont les types d'activités proposés ?</i> <i>Comment sont-elles menées ?</i> <i>Quels sont les bénéfices pour les enfants (acquisition de savoirs) ?</i> <i>De quelle façon ces activités contribuent elles au bon développement de l'enfant ?</i> <i>Quelle liberté est donnée aux enfants ?</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>La complémentarité avec les établissements scolaires</u> <p><i>De quelle façon les activités proposées sont-elles complémentaires à l'école ?</i> <i>Quels sont les liens faits avec l'école/le collège/le lycée ?</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Les temps proposés</u> <p><i>Les temps scolaires/périscolaires/extrascolaires ainsi qu'en crèches, ont-ils été pensés en fonction des rythmes biologiques de l'enfant/jeune ?</i> <i>Les comportements de l'enfant ont-ils changé depuis la mise en place des nouveaux rythmes ?</i></p>

<ul style="list-style-type: none"> • <u>L'impact sur les apprentissages</u> <i>L'enfant/jeune est-il plus disponible pour acquérir des nouvelles connaissances/compétences ? L'enfant/jeune semble-t-il plus attentif en classe ? La vie quotidienne de l'enfant/jeune semble-t-elle améliorée ? Les résultats scolaires paraissent-ils meilleurs ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>L'impact sur la fatigue</u> <i>L'enfant/jeune paraît-il plus fatigué/en forme ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>L'impact des temps calmes</u> <i>Des temps calmes ont-ils été mis en place lors des temps collectifs (crèches, ALSH...) ? De quelle manière ? Quel est l'impact ressenti sur les enfants/jeunes ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Prise en compte du repos de l'enfant en maternelle</u> <i>Des temps d'activités « animés » sont-ils mis en place dans les ALSH maternels ? Remplacent-ils les temps de repos ? Si oui, semblent-ils plus fatigués ? Si non, semblent-ils plus disponibles ?</i>
L'accessibilité
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Sociale</u> <i>Les activités sont-elles à destination de tous ? Tous les secteurs sociaux sont-ils représentés dans les activités ? Toutes les familles ont-elles financièrement accès aux activités proposées ? Les personnes porteuses de handicap sont-elles prises en compte ? Des activités sont-elles proposées aux enfants/jeunes en difficultés scolaires ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Taux de participation</u> <i>Quel est le taux de participation à chaque activité proposée ? Quels sont les moyennes de fréquentation des établissements ?</i>
L'impact moral
<i>De quel façon l'impact moral sera-t-il évalué ? Par quels moyens ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Sur les enfants/jeunes</u> <i>Quel est l'impact du PEdT sur la vie quotidienne des enfants ? Semblent-ils impliqués dans leur éducation ? Se sentent-ils épanouis ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Sur la famille</u> <i>Quel est l'impact sur la vie quotidienne des familles ? Sont-elles impliquées dans l'éducation des enfants/jeunes ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Sur le territoire</u> <i>Les relations avec les Co-éducateurs ont-elles permis de faire évoluer le PEdT ? Y a-t-il eu des points de friction dans la mise en place et la gestion du PEdT ? La gestion des horaires de nettoyage des locaux pose-t-elle problème ? Si oui comment y remédier ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Sur les associations</u> <i>Les associations se sentent-elles impliquées dans la mise en place et la gestion du PEdT ? La mise en place d'activités en collaboration avec les associations a-t-elle permis à celles-ci de bénéficier d'une visibilité plus grande et de proposer d'autres choses ?</i>

L'impact financier
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Pour les familles</u> <p><i>Quel est le prix des activités proposées pour les familles (crèches, ALSH, camps...) ?</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Pour l'intercommunalité</u> <p><i>Les budgets injectés ont-ils été suffisants ?</i> <i>Quel est l'impact financier de la mise en place du PEdT/CTG pour l'intercommunalité ?</i></p>
Autres critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Niveau de communication sur le projet</u> <p><i>Quelle communication externe a-t-elle été faite pour le PEdT/CTG (réunions, plaquettes, digipad, conférences...)?</i> <i>Quelle communication interne a-t-elle été faite pour le PEdT/CTG (réunions, plaquettes, digipad, conférences...)?</i> <i>Quels moyens de communication internes existent-ils pour le PEdT/CTG ?</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Organisation du temps scolaire (POTS)</u> <p><i>Est-ce que l'organisation des temps scolaires est réfléchi avec les horaires des ALSH, des associations... ?</i> <i>Si non, pourquoi ?</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Les temps de transition</u> <p><i>Comment sont organisés les temps de transition entre les différents co-éducateurs ?</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>La gestion des PAI</u> <p><i>Comment s'organise-t-elle entre les établissements ?</i> <i>Y a-t-il des partages d'informations entre acteurs éducatifs ?</i> <i>Si oui lesquelles ? Si non pourquoi ?</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>La pause méridienne</u> <p><i>Comment est organisée la pause méridienne et quelle est sa durée ?</i> <i>Qui en est l'organisateur ? avec quels moyens ?</i></p>

Les méthodes envisagées pour la collecte des données se réaliseront par des enquêtes et de l'analyse de données issues du PEdT et de la CTG.

Des entretiens, des groupes de discussion (ex. Observatoire) avec les parties prenantes (enseignants, enfants, parents, partenaires...) et de l'observation sur le terrain compléteront la collecte.

Cette liste n'étant pas exhaustive pourra être complétée au fil de l'avancée du projet.

Signataires

Le Président de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, M. MAU	Le Préfet de la Gironde, M.GUYOT
La directrice de la caisse d'allocations familiales (CAF) de Gironde, Mme MANSIET	L'Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Gironde, Mme HEBRARD
Le directeur de la Mutualité Sociale Agricole, M.ABALEA	Le Président du Conseil Départemental de Gironde, M.GLEYZE
A Arzac, le.....	

Annexes

Plan Mercredi (convention)

Besoins des publics

Lexique

**Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial
0-17ans
et d'un Plan mercredi
Pour les années scolaires 2024/2025 – 2025/2026 – 2026/2027
Communauté de communes Médoc Estuaire
Piloté par Michaël LOISEAU**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1, R. 551.13 et D. 521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20 ;

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

- Le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de :
La Communauté de communes Médoc Estuaire
Dont le siège se situe à 26 rue de l'Abbé FREMONT, 33460 ARSAC
- Le préfet de Gironde,
- L'Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de Gironde, agissant sur délégation de la rectrice d'académie
- La directrice de la caisse d'allocations familiales (CAF) de Gironde

Conviennent ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui, cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi de :

De la communauté de communes Medoc Estuaire

Article 2 : Partenariats

Le projet éducatif territorial/plan mercredi est mis en place avec les partenaires suivants :

- Le service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la Gironde
- La Caisse d'allocations Familiales de Gironde
- La Mutualité Sociale Agricole de Gironde

- Le Département de la Gironde
- Les 10 communes de la communauté de communes
- Les services de l'Education Nationale du territoire

Article 3 : Objectifs du projet éducatif territorial/plan mercredi

Le président de l'EPCI et ses partenaires conviennent des objectifs suivants :

- **Accompagner tous les publics mineurs, avec leur singularité, à devenir autonomes et épanouis**
- **Adapter les actions aux besoins spécifiques des publics « accompagnés »**
- **Soutenir les parents dans leurs questionnements (besoins et craintes)**
- **Promouvoir une société tolérante et solidaire, se basant sur les valeurs de la République**
- **Reconnaitre l'enfant et le jeune comme individu à part entière, acteur de sa vie et de son territoire**
- **Favoriser un cadre bienveillant pour l'émancipation de l'enfant/jeune mais aussi de l'adulte y intervenant**
- **Reconnaitre les différents savoirs faire des acteurs de la communauté éducative, leurs rôles et légitimité**
- **Mieux articuler les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaire en travaillant les liens entre les acteurs, les transitions et la complémentarité des différents temps tout en restant vigilant au bien-être des mineurs.**

Article 4 : Contenu du projet éducatif territorial/plan mercredi

Le président de l'EPCI et ses partenaires joignent à cette convention le projet éducatif territorial/plan mercredi sur lequel figure notamment :

- La liste des écoles concernées
- Un diagnostic de territoire,
- Les axes éducatifs du PEDT,
- Le public ciblé et les actions qui leur sont proposées,
- L'organisation du temps scolaire,
- Les modalités selon lesquelles elles sont organisées,
- Un volet plan mercredi présentant la démarche pédagogique, les acteurs et les moyens engagés dans les accueils de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi.

Article 5 : Engagements de la collectivité ou de l'établissement public de coopération intercommunale

L'établissement public de coopération intercommunale s'engage à mettre en œuvre le projet éducatif territorial et le plan mercredi ainsi qu'à en faire l'évaluation.

L'établissement public de coopération intercommunale s'engage à organiser un (ou des) accueil(s) de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité (annexe 1).

Conformément à cette charte, les accueils de loisirs périscolaires du mercredi sont organisés autour des 4 axes suivants :

1. Continuité éducative (scolaire/périscolaire/extrascolaire, le cas échéant)
2. Accessibilité de tous les publics et inclusion des enfants en situation de handicap
3. Mise en valeur des richesses du territoire
4. Diversité et qualité des activités proposées

L'établissement public de coopération intercommunale renseigne sur le document joint (annexe 2), en complément du descriptif général du projet prévu à l'article 4, les éléments suivants relatifs aux accueils de loisirs périscolaires qu'elle organise ou qui sont organisés pour son compte le mercredi :

- Liste des accueils maternels (moins de 6 ans) et élémentaires (6 ans et plus) :
ALSH Arsac
ALSH Cussac Fort Médoc
ALSH Le Pian M2doc
ALSH Ludon Médoc
ALSH Macau
ALSH Soussans
- Nombre total de places ouvertes déclarées par les organisateurs (moins de 6 ans / 6 ans et plus) : 1288
- Typologie des activités :
Artistiques, scientifiques, découverte de l'environnement, écocitoyenneté et d'APS
- Typologie des partenaires :
Culture, environnement, sport, musées, bibliothèques, enseignants.
- Typologie des intervenants :
Associatifs rémunérés, statut privé non associatif, parents, enseignants et personnel des collectivités territoriales.

L'établissement public de coopération intercommunale a l'obligation de notifier aux services de l'Etat (DSDEN-SDJES) chaque changement relatif à l'annexe 2. Un avenant sera rédigé et transmis pour signature à chaque signataire de la convention.

Article 6 : Engagements de l'Etat :

Les services de l'Etat co-contractants de la présente convention s'engagent, au sein des groupes d'appui départementaux (GAD) le cas échéant, à :

- Accompagner la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale dans la mise en œuvre et l'évaluation de son projet éducatif territorial/plan mercredi ;
- Soutenir financièrement la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunal en lui versant le fonds de soutien au développement des activités périscolaires aux conditions prévues par le décret du 17 août 2015 susvisé (qui réserve le bénéfice du fonds aux collectivités ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées) ;
- Assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte qualité figurant en annexe ;
- Piloter la procédure de labellisation ;
- Mettre à disposition sur le site planmercredi.education.gouv.fr des outils et des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés.

Article 7 : Engagements de la CAF :

Les services de la CAF s'engagent au sein des groupes d'appui départementaux, le cas échéant, à :

- Accompagner le développement d'activités périscolaires de qualité, notamment le mercredi ;
- Participer à la procédure de labellisation ;
- Assurer le suivi du projet éducatif territorial/plan mercredi conjointement avec les services de l'Etat ;
- Verser aux collectivités et établissements publics de coopération intercommunale ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées et sous réserve de leur éligibilité, l'aide spécifique aux rythmes éducatifs qui soutient les activités périscolaires organisées les jours d'école autres que le mercredi dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire ;
- Apporter un concours financier aux accueils de loisirs périscolaires éligibles via une bonification des nouvelles heures créées le mercredi sous réserve de leur éligibilité. Cette bonification peut être majorée pour les accueils situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou dans des communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 900 euros.

Article 8 : Pilotage

La mise en œuvre du projet éducatif territorial/plan mercredi relève de la compétence de l'établissement public de coopération intercommunal qui en assure le pilotage. Elle s'appuie sur un comité de pilotage constitué de :

- Frédéric AURIER, Maire d'Arsac, Vice-Président en charge de la Petite Enfance et la Jeunesse
- Sophie MARTIN, Maire de Margaux-Cantenac, Vice-Présidente en charge de la Cohésion sociale et de la Prévention
- 1 élu(e) de chaque commune
- 2 représentants de la CAF de Gironde
- 1 représentant de la MSA de Gironde
- 1 représentante du conseil Départemental
- 1 représentante du SDJES
- 1 IEN
- 1 principal de collège
- M. le Directeur Général des Services de la CdC
- Mme la directrice du Pôle Service au Public
- La coordinatrice de la Petite Enfance
- Le chargé de coopération CTG/PEdT

Le comité de pilotage a pour rôle le suivi de l'élaboration et de l'application du projet.

Article 9 : Mise en œuvre et coordination

La coordination du projet est assurée par le service compétent de l'établissement public de coopération intercommunal.

La coordination et la mise en œuvre du projet est assurée par Michaël LOISEAU, Chargé de coopération intercommunal CTG/PEdT intercommunal.

Article 10 : *Articulation éventuelle avec d'autres dispositifs et activités*

Le cas échéant, les activités prévues dans le projet éducatif territorial sont articulées avec celles proposées dans le cadre d'autres contrats.

L'établissement public de coopération intercommunale précise que le PEDT rédigé a été réalisé en articulation avec les contrats ou conventions suivant(s) :

- Convention Territoriale Globale

Le cas échéant, les activités sont articulées avec celles organisées dans le cadre extrascolaire :

Etablissements d'accueil de Jeunes Enfants, Accueils de loisirs Sans Hébergements « extrascolaires »

Le cas échéant, les activités sont articulées avec celles proposées aux enfants et jeunes scolarisés dans le second degré :

Collège d'Arsac et Collège du Pian Médoc

Article 11 : Evaluation

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage selon la périodicité suivante :

2 fois par an, 1 en milieu d'année scolaire et 1 en fin d'année.

L'évaluation d'un PEDT est annuelle. La dernière évaluation doit permettre d'entamer les réflexions pour la mise en place du PEDT suivant. Les membres du comité de pilotage sont régulièrement tenus informés. Les indicateurs retenus (en fonction des objectifs visés) et les indicateurs quantitatifs figurent en annexe, ainsi que les éventuelles recommandations du Comité de pilotage départemental.

Article 12 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans.
Soit pour les années scolaires : 2024/2025 – 2025/2026 – 2026/2027–

La dernière année, sans information de la part de l'établissement public de coopération intercommunale la veille de la rentrée scolaire, la convention est réputée abrogée. Il revient à l'établissement public de coopération intercommunale de signaler son intention de renouveler sa convention.

A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention.

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à chacun des autres co-contractants. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

La convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties à la présente convention.

A....., le

L'établissement public de coopération
intercommunale de Médoc Estuaire,
représenté par son Président

Le préfet de Gironde,

La directrice de la caisse d'allocations
familiales (CAF) de Gironde,

L'Inspectrice d'académie, directrice
académique des services de l'éducation
nationale de la Gironde,

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ

1. Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :

ALSH LUDON MEDOC
ALSH MACAU

2. Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :

ALSH LUDON MEDOC
ALSH MACAU

3. Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :

ALSH ARSAC
ALSH CUSSAC FORT MEDOC
ALSH LE PIAN MEDOC
ALSH SOUSSANS

4. Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :

ASLH ARSAC
Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 80
Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 140

ASLH CUSSAC
Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 60
Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 80

ASLH LE PIAN MEDOC
Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 100
Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 154

ASLH LUDON MEDOC
Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 110
Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 180

ASLH MACAU
Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 100
Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 154

ASLH SOUSSANS
Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 60
Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 70

5. Activités :

- x activités artistiques
- x activités scientifiques
- activités civiques
- activités numériques
- x activités de découverte de l'environnement
- x activités écocitoyennes
- x activités physiques et sportives

6. Partenaires :

- x associations culturelles
- associations environnementales
- x associations sportives
- x équipe enseignante
- x équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

7. Intervenants (en plus des animateurs) :

- x intervenants associatifs rémunérés
- intervenants associatifs bénévoles
- x intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- x parents
- x enseignants
- x personnels de collectivité territoriale (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

BESOINS DES PUBLICS

En juin 2024, des Comités Techniques ont recensé lors d'ateliers d'intelligence collective, **les besoins** des publics 0-17 ans ainsi que de leurs parents dont vous trouverez un extrait :

Les mineurs 0-17ans	Leurs parents
Respect des besoins physiologiques (sommeil, repas...)	Accompagnement des familles en termes de besoin de services, connaître les modes d'accueil du territoire (individuel, collectif, privé ... et le baby-sitting ?) mais aussi les aider à trouver des réponses éducatives
Besoin de sécurité	
Respect du rythme de l'enfant. Vigilance des horaires	Accueil des enfants à besoins spécifiques (ex. Classe à Ulis à Macau)
Besoin de repères et d'un cadre stable	Manque de lieux/temps informels d'échange entre parents (ex Café des parents)
Besoins différents entre 6-9 et 9-11 ans (ex. Garçons/filles)	Que les parents connaissent les structures, l'environnement où évolue l'enfant, le personnel...Qu'ils se sentent en confiance
Lieux à proximité du domicile pour se retrouver	
Besoins de mobilité et d'accès à des espaces publics libres	Sensibilisation/Prévention : <ul style="list-style-type: none"> • Vaccinations • Les écrans • Surpoids, obésité • Lecture, histoire • Alimentation : les perturbateurs endocriniens
Besoin de socialiser, de rencontrer les autres, d'écoute. Besoin d'appartenance, phénomène de bande chez les jeunes.	
De comprendre, début du raisonnement, besoin de sens (ex. questions autour de la peur, de la mort)	Besoin de garde de proximité lié à l'école
Sensibilité (Ex : sentiment d'injustice)	<u>Pour les parents d'adolescents :</u>
Commencer à quitter son foyer familial (ex. Camps, séjours, veillées...)	Besoin de services de proximité dans la poursuite des ALSH
Rendre acteur les enfants/les jeunes	Sensibilisation/Prévention : <ul style="list-style-type: none"> • Addictions • Sexualité • Santé mentale • Gestion du stress
Besoin d'élargir son cercle d'adultes « référents », la recherche de modèles	
Besoin d'accompagnement sur le montage de projets (ex. séjours)	
Besoin de se projeter dans un avenir/ insertion-emploi-jobs saisonniers/BAFA	

LEXIQUE

- ALSH** Accueil de loisirs sans hébergement (ex. Centre de loisirs)
- AESH** Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap
- ATSEM** Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
- CAF** Caisse d'Allocations Familiales
- CEJ** Contrat Enfance Jeunesse
- CLAS** Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- COFIL** Comité de Pilotage
- CT** Comité Technique
- CTG** Convention Territoriale Globale (remplace le CEJ)
- EAJE** Établissement d'Accueil du Jeune Enfant
- EJE** Éducateur de Jeunes Enfants
- EN** Éducation nationale
- EPCI** Établissement public de coopération intercommunale
- ETAPS** Éducateur territorial des activités physiques et sportives
- GT** Groupe de Travail
- MSA** Mutualité Sociale Agricole
- PEDT** Projet éducatif de territoire
- PMI** Protection maternelle et infantile
- POTS** Plan d'Organisation du Temps Scolaire
- QF** Quotient familial
- REP** Réseau éducation prioritaire
- REP+** Réseau éducation prioritaire renforcé
- SB** Surveillant de Baignade
- SDJES** Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- ULIS** Unité localisées pour l'inclusion scolaire

Communauté de Communes Médoc estuaire

Pôle Service au Public

26 rue de l'abbé Frémont

33460 ARSAC

contact@medoc-estuaire.fr